N° 183 — 42e Année.

B. LUNDI

On s'abonne :

BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62,
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE, (principales villes). Haasenstein et Vogler;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1; Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistok Row; Aug. Siégle. 110, Leadenhal street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires;
LUXEMBOURG, au bureau de poste;
ROME, Merle, libraire, place Colonna;
GÊNES, Crilanovich, place de la poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly-Baillière;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire;
SMYRNE, Decipris, et Cie, libraires.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT. Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année; Province, 13 fr. » 44 »; La France, 21 fr. »; Allemagne 18 fr. »; Angleterre 17 sh. »; Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus. — payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS.

INSERTIONS: ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (avant les annonces), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers (corps du journal), 3 fr. la ligne — payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser exclusivement à Paris M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou MM. LAFFITE, BULLIER et Cie, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER, à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgard, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lausanne; Pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13 Tavistock-Row, M. G. STREET, 30, Cornhill, E. C.; M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard St.

1er JUILLET 1872.

Observatoire Royal.
30 juin à midi.
25e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	759 m71
THERMOMÈTRE centig. du baromètre	18°4
TEMPÉRATURE centigrade de l'air	18°3
Id. maximum depuis hier midi	19°8
Id. minimum depuis hier midi	11°0
EAU tombée	0·00
VENT	N
SOLEIL lever	3 h. 51 m.
Id. coucher	8 h. 15 m.
LUNE lever	matin 0 h. 53 m.
Id. coucher	soir 3 h. 07 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 30 juin.

REVUE POLITIQUE.

Jamais on n'a vu des gens aussi triomphants que le sont aujourd'hui les députés de la droite, à Versailles. Autant ils étaient déconfits, le lendemain de la démonstration des bonnets à poil, lorsque leurs ambassadeurs venaient d'être si parfaitement éconduits par M. Thiers, autant nous les retrouvons superbes maintenant. C'est qu'ils s'imaginent avoir pris leur revanche de cette mémorable déconvenue, parce qu'ils se sont donné en famille la satisfaction de nommer présidents des bureaux de juillet huit des honnêtes gens qui avaient accepté la mission de porter leur sommation au président de la république et qui, de leur folle aventure, ont remporté ce que l'on sait. Cette revanche, ils l'avaient complotée dans le plus grand secret, si bien que les membres de la gauche n'ayant aucune défiance et suivant d'ailleurs une habitude fort regrettable qu'ils ont prise dès les premiers jours de la réunion de l'Assemblée, se sont en trèsgrand nombre abstenus de prendre part à la constitution des bureaux. Il a été facile de la sorte aux députés des deux droites unies de rester maîtres d'un champ de bataille qui ne leur était point disputé, et ils s'autorisent de cette victoire à huis-clos pour proclamer à son de trompe que la majorité n'a pas cessé de leur appartenir dans l'Assemblée et qu'elle a donné une consécration éclatante à leur levée de boucliers contre le suffrage universel, la république et M. Thiers.

Le Temps leur fait remarquer, en quelques lignes très-nettes et d'une absolue justesse, qu'ils s'exagèrent à plaisir l'avantage remporté par eux sur des adversaires absents, et que, même, n'y eût-il pas eu de surprise, le choix des présidents et des secrétaires des bureaux n'aurait, au point de vue où ils se placent, aucune importance politique. « La droite, dit-il, a toujours eu une majorité considérable dans ces nominations mensuelles, parce que rien ne l'empêche de s'entendre lorsqu'il s'agit seulement de personnes à élire ou à écarter. C'est ainsi qu'elle forme depuis longtemps à son gré toutes les commissions, sans compter le bureau même de l'Assemblée. Mais cet accord cesse dès que les votes portent sur une mesure politique. Les divisions qui règnent dans la majorité reparaissent alors. De plus, si la droite cherchait à profiter de sa force nominale pour engager une action agressive contre le gouvernement, elle serait aussitôt abandonnée par un grand nombre de timides ou de prudents, qui votent avec elle dans les questions de personnes, mais qui n'ont aucun goût pour les aventures. C'est là toute l'histoire de l'Assemblée depuis l'origine, et l'explication de tant de petits complots parlementaires qui n'ont jamais abouti. »

Ils ne se dissimulent rien de tout cela, à coup sûr, mais ayant résolu de faire campagne contre le président de la république, ils tiennent à donner à croire que le nombre est pour eux et qu'ils ont la puissance de réduire à merci l'illustre homme d'Etat qui fait obstacle, comme c'est son devoir et comme ce sera son honneur devant l'histoire, à l'accomplissement de leurs visées monarchistes. C'est l'expédient qui leur a paru le meilleur pour entraîner quelques-uns des timides et des prudents dont parle *le Temps* dans cette campagne que M. Buffet, puis M. le comte Jaubert ont si brillamment ouverte, ces jours derniers, à la tribune. La tactique ne manque pas d'habileté, sans doute, mais nous avons peine à croire qu'elle puisse faire des dupes. Le bruit des intrigues de couloirs ou de tribune n'étouffera pas la voix de la France et ne l'empêchera pas d'être entendue de tous ceux qu'inspire un sincère dévouement à leur pays. Ceux-là, quoi que fassent et que prétendent les autres, sont la majorité, et la France ne voulant d'aucune restauration monarchique, ils ne lui en imposeront aucune, en dépit même de leurs préférences propres et de leurs opinions personnelles sur la meilleure forme de gouvernement.

Il paraît que bien définitivement dans la convention signée entre l'Allemagne et la France au sujet de l'évacuation du territoire français, le gouvernement impérial n'a pas consenti à ce que le chiffre de l'armée d'occupation descendît au-dessous de 50 mille hommes, si restreint que devînt l'espace où flottera le drapeau allemand. Toutefois on croit qu'en fait, et selon les circonstances, des concessions pourront être obtenues ultérieurement sur cette disposition. Le traité n'en est pas moins très-avantageux pour la France. Il sera probablement soumis dès demain lundi à l'examen de l'Assemblée nationale.

M. Thiers est indiqué dans le traité comme partie contractante au nom du gouvernement français, ce qui, naturellement, rend le maintien de sa situation nécessaire, tout au moins jusqu'à ce que le territoire soit délivré absolument. Cette stipulation va provoquer dans les cercles réactionnaires un sourd mécontentement, sinon des réclamations violentes; mais l'obligation de laisser à M. Thiers le droit et l'honneur d'achever son œuvre n'en devrait pas moins être moralement réservée, n'y eût-il à cet égard aucune stipulation écrite.

La visite que l'archiduc Guillaume doit faire prochainement à Saint-Pétersbourg, par ordre de l'empereur François-Joseph, est considérée par la presse austro-hongroise comme du meilleur augure pour le rétablissement des anciennes relations cordiales entre les deux cours impériales. Deux journaux officieux, la *Bohemia* et le *Lloyd de Pesth*, font prévoir que cet acte de courtoisie aura pour suite une visite pareille à Vienne, de la part d'un membre de la famille impériale de Russie. La dernière feuille, organe du comte Andrassy, assure en même temps que la nouvelle de la visite annoncée de l'empereur d'Autriche à Berlin, loin de faire une fâcheuse impression à Saint-Pétersbourg, y a été saluée, au contraire, comme un événement heureux.

Le masque est complétement jeté; le *Courrier de Bruxelles*, cet organe des purs parmi les purs du cléricalisme, fait aujourd'hui — à la dernière heure, comme nous le prévoyions — une campagne en règle en faveur de la liste de la fédération pseudo-progressiste. Il publie d'abord une longue lettre d'un prétendu bourgeois de Bruxelles, qui cherche à démontrer que la capitale ne possède que cinq grands hommes capables de faire son bonheur, sa splendeur et sa gloire, lesquels grands hommes sont naturellement MM. Gisler, Havermans, Splingard, Egide Dansaert et Patte. Le bourgeois de Bruxelles cite aussi M. Cluysenaer, mais l'on sait que cet honorable citoyen s'est loyalement soustrait au médiocre honneur d'être porté par les cléricaux, en déclinant toute candidature.

A la suite de cette lettre, le *Courrier de Bruxelles* prend la parole pour donner son adhésion entière aux conclusions de son correspondant anonyme. Et c'est ici que toute équivoque disparaît : le *Courrier* déclare ingénuement qu'il veut faire échec à la liste de l'Association libérale, dans les élections de demain, parce qu'un conseil communal ainsi composé donnerait indirectement trop de poids, de force et d'autorité à la députation bruxelloise, à la Chambre des Représentants. C'est donc pour affaiblir cette députation que l'on présente une liste dissidente dans les élections pour la commune; c'est, en d'autres termes, comme nous l'avons déjà dit, la revanche du 11 juin que le parti clérical compte prendre dans la lutte de demain.

Eh bien, soit! Il ne nous déplaît pas que la situation soit ainsi nettement dessinée. La liste de la Fédération pseudo-progressiste est bel et bien la liste cléricale. Le *Journal de Bruxelles* et le *Courrier de Bruxelles* la font leur. Et, en effet, ne s'ouvre-t-elle pas par deux noms appartenant notoirement à ce parti : MM. Gisler et Havermans? Le corps électoral est prévenu : cette surprise dont nous l'engagions à se méfier, les cléricaux la tentent à la dernière heure. Pour la déjouer, il est de toute nécessité que lundi les électeurs libéraux se portent en masse au scrutin.

Que tous ceux qui ne veulent pas perdre le fruit de la victoire du 11 juin, — cette victoire qui a sonné le réveil du libéralisme dans le pays tout entier,—que ceux-là votent avec ensemble pour la liste de l'Association libérale que nous publions ci-dessous. Et, surtout, pas de négligence, pas d'abstention! Que personne ne se repose sur son voisin du soin d'assurer le succès. Votons tous! L'abstention serait tout aussi coupable aujourd'hui qu'elle l'eût été le 11 juin, car ce qui est en jeu, — le *Courrier de Bruxelles* nous le dit, — c'est la consécration ou le désaveu de cette belle journée!

Chronique électorale.

ÉLECTIONS COMMUNALES DU 1er JUILLET BRUXELLES.

Candidats de l'Association libérale et Union constitutionnelle.

MM.	MM.
ALLARD, conseiller sort.	ORTS, membre sortant.
ANSPACH, id.	TIELEMANS, id.
BECQUET, id.	TRAPPENIERS, id.
BISCHOFFSHEIM, id.	VELDEKENS, id.
CAPOUILLET, id.	WAEDEMON, id.
CATTOIR, id.	WALRAVENS, id.
COUTEAUX, id.	WALTER, id.
DEKEYSER, id.	WEBER, id.
DEMEURE, id.	DE L'EAU D'ANDRIMONT, avocat.
DEPAIRE, id.	MOMMAERTS, Léonard, agent de change.
DURANT, id.	PIGEOLET, docteur en médecine.
FONTAINAS, id.	SCHMIDT, Louis-Albert, négociant.
FUNCK, id.	VANDERSTRAETEN, Félix.
GODEFROY, id.	
HOCHSTEYN, id.	
JACOBS, id.	
LECLERCQ, id.	
LEMAIEUR, id.	

MM. Gisler et Patte nous ont adressé les deux lettres suivantes :

Monsieur le directeur,

Dans votre feuille du 29 courant, vous écrivez que M. Gisler est notoirement affilié au parti clérical, pour combattre ma candidature, que je voulais décliner, mais que je maintiens à la demande de mes amis.

J'ai eu l'honneur de dire publiquement que je ne fais partie d'aucune association politique et que je suis partisan résolu du progrès.

Ce que j'ai dit, je vous l'affirme, pour vous empêcher, Monsieur, par ignorance, d'écrire ce qui n'est pas.

J'ai l'honneur, Monsieur, de compter sur votre loyauté pour publier cette lettre dans votre prochain numéro.

E. GISLER, conseiller communal.

Ce 29 juin 1872, 5 heures de relevée.

—

Bruxelles, 29 juin.

Monsieur,

Contrairement à ce que vous annoncez, j'ai accepté une candidature au conseil communal, sans m'étonner, du reste, de votre erreur. Comme presque toute la presse, vous ne croyez pas utile de tenir compte des meetings publics autres que ceux de l'Association libérale. J'y ai déclaré que devant l'indifférence des électeurs, acceptant comme chose d'habitude le verdict des 300 votants de l'Association, je ne voulais plus de candidature si un nombre à peu près double au moins d'électeurs ne me demandait pas d'être leur candidat.

A mon étonnement, je l'avoue, plus de 500 électeurs m'ont offert une candidature.

Devant une parole donnée, je n'ai pas à reculer, et moi qui ai tant et depuis si longtemps combattu pour rendre au corps électoral l'exercice efficace, complet de son droit d'électeur, qui lui est virtuellement enlevé par le système de l'Association libérale, je trahirais mon devoir si, devant un premier effort des électeurs libres, je n'acceptais pas nettement la lutte quelles que puissent en être les chances aussi bien que mes désirs de ne pas y entrer cette fois.

Je maintiens donc ma candidature et vous prie d'agréer mes salutations. A. PATTE.

La députation permanente du conseil provincial du Brabant constate, dans son dernier *Exposé* sur la situation administrative de son ressort, que la perte des centimes additionnels aux droits sur le débit en détail des boissons alcooliques et du tabac est largement compensée par l'augmentation annuelle du produit des centimes additionnels que la province perçoit sur l'impôt foncier dont le taux, en principal, a été porté de fr. 6 70 à 7 p. c. du revenu cadastral imposable. D'un autre côté, l'emprunt de trois millions de francs, que le conseil provincial a voté le 24 juillet 1869, va être émis dans le courant de l'année actuelle, d'après un contrat arrêté par la députation du 24 janvier dernier et approuvé par arrêté royal du 10 février suivant. Ce collége a lieu de croire que cette émission se fera dans de bonnes conditions pour la province.

Le projet du budget et les comptes provinciaux qui vont être soumis en conseil contiennent des détails qui permettent d'apprécier l'excellente situation financière du Brabant.

En ce qui concerne les taxes locales, les rôles de cotisations personnelles de 1871, rendus exécutoires par la députation, se sont élevés à fr. 290,518-98; c'est une augmentation nouvelle relativement à l'année précédente.

Les rôles des taxes diverses atteignent le chiffre de fr. 1,248,604-86.

Bulletin hebdomadaire

DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

La semaine a été rude pour les haussiers; la plupart d'entre eux persistaient dans la pensée que l'emprunt ne verrait le jour qu'en octobre ou novembre, mais la signature définitive du traité avec l'Allemagne ne laissant plus de doutes sur l'imminence de son apparition, les plus incrédules se sont exécutés et ont jeté par dessus cord l'emprunt ancien qu'ils avaient encore sur les bras. Ces ventes précipitées ont eu pour résultat d'écraser le marché et de servir les besoins des arbitragistes qui ont transporté à Paris le trop plein de notre place.

Rien d'officiel et on pourrait même dire rien d'officieux n'a encore transpiré quant aux taux de l'émission. On en est absolument réduit aux conjectures qu'il n'est pas sans intérêt de résumer à cette place. Les gens se disant bien informés assurent que trois milliards effectifs, soit trois milliards et demi nominaux seront émis en une fois. Ce point ne paraît faire doute pour personne. Ils ajoutent que le type choisi est le 5/20, qui serait offert au public avec des facilités de paiement qui en feraient ressortir le prix réel à 82. Mais ce sont là des hypothèses auxquelles il ne convient pas de s'arrêter. Quoi qu'il en soit, les demandes fermes affluent de tous côtés tant de la part des maisons de banque françaises qu'étrangères, et elles sont tellement considérables qu'il faut s'attendre à une réduction notable sur le chiffre des souscriptions.

Il est plus que temps que l'incertitude des esprits cesse au sujet de cette colossale opération; cette situation est des plus préjudiciables aux affaires en général. Elle a pour effet de les paralyser, quand elle ne provoque pas des réalisations fâcheuses que les bénéfices de l'emprunt seront incapables de compenser.

Le marché des valeurs de spéculation s'est vivement ressenti de cet état de choses; l'emprunt français a fléchi jusqu'à 84-60, mais il se relève légèrement à 84-95 en clôture. Cette faiblesse est évidemment exagérée, si l'on considère que 80 centimes du coupon trimestriel sont déjà acquis, ce qui fait ressortir le cours actuel à 84-15. Or, déduisant de ce prix la prime de fr. 1-25 que fait le nouvel emprunt, nous arrivons au taux de 82-90. Si l'emprunt nouveau s'émet au-dessous de ce prix, les réalisations seront à peine justifiées; s'il s'émettait au-dessus, la déception serait des plus grandes. Ce qu'il faut surtout souhaiter c'est qu'il soit en de bonnes mains, c'est-à-dire qu'il ne reste pas aux mains des spéculateurs qui l'achètent aujourd'hui sans mesure avec prime dans l'espoir de le réaliser avec une prime meilleure. C'est la même pensée qui avait guidé les acheteurs à primes des villes de Paris 1871 et qui leur a donné de si sérieux mécomptes.

Les Métalliques ont été un instant entraînées par le courant de baisse; elles ont fléchi jusqu'à 57 3/8, mais au dernier jour de la semaine elles se sont relevées à 57 7/8. Les cotes d'Allemagne sont excellentes; le change sur Vienne s'améliore sensiblement, et nous ne serions pas surpris de voir reprendre pour les Métalliques le mouvement de hausse arrêté par une cause tout à fait étrangère à cette valeur.

Malgré le paiement intégral de son coupon semestriel, les Piastres ne s'élèvent guère au-dessus de 29. On suppose bien que le gouvernement n'a pas renoncé à son projet de frapper la dette extérieure d'un impôt considérable; ce qui est différé n'est pas perdu.

Le comptant est tout à fait incolore; cependant on y remarque un peu de faiblesse sur la plupart des valeurs de la cote.

La rente belge 4 1/2 p. c. flotte autour du cours de 102; mais le 4 1/2 communal a subi une dépréciation de 1 p. c., sur l'annonce que la Société venait d'être autorisée à émettre un capital de 2 millions de francs. C'est tout bonnement absurde, et le 4 1/2 p. c. communal reprendra son cours; déjà samedi il y avait de la demande à 102.

En obligations des chemins de fer la faiblesse est plus sensible. Nous citerons les Est-Belge, en baisse de 5 francs, à 304; les Anvers-Rotterdam à 314; les Lille-Calais à 311 et les Luxembourg qui, après être tombées à 475, ont remonté à 480.

Les obligations du groupe des lignes cédées à l'Etat par les Bassins houillers voient leur cours se consolider au milieu de la faiblesse générale : les Centre font 268-50; les Hainaut-Flandre 257; les Braine-Courtrai 268, et les Tamines à Landen 226-50, avec de fortes demandes; les Parts variables sont demandées à 45 fr.; un premier dividende de fr. 0-68 par annuité fractionnée ou fr. 6-80 par titre de dix unités est payable à partir du 1er juillet à la Banque de Belgique.

La bonne tenue de ces obligations est amplement justifiée par l'augmentation constante des recettes.

La recette brute du mois de mars 1871 pour une longueur exploitée par l'Etat de 607,509 mètres, avait été de 950,417 fr., soit par jour kilomètre 50.46, et par an 18,417-90. Pour 1872, le nombre de mètres exploités est de 609,697, ayant produit 1,118,642 fr., ou 59.20 par jour kilomètre, ou 21,667-20 par an. Il y a donc une augmentation de fr. 168,225 pour la recette brute, 8.74 par jour kilomètre et fr. 3,249-30 par an.

En somme, pour le 1er trimestre, il y a une augmentation de fr. 795,221 sur la recette brute; de 13-65 par jour kilomètre, et de fr. 5,044 par an.

Ces résultats donnent une part variable à répartir de fr. 337,476-76 pour les trois premiers mois de l'exercice 1872.

Les obligations du chemin de fer des Plateaux de Herve ont déjà un marché suivi sur notre place et de plus une clientèle sérieuse due à la valeur incontestable et incontestée du titre.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette ligne, l'une des plus richement dotées du pays. De son point de départ—Chênée—jusqu'à Herve, une douzaine de charbonnages lui assurent des transports considérables. De Herve à Verviers, on ne voit plus qu'établissements industriels, filatures de laine, fabrique de draps et d'étoffes, lavoirs, tanneries, teintureries, fonderies de fer et de cuivre, ateliers de machines, etc. En un mot, d'un côté la production, de l'autre la consommation, c'est-à-dire ce qui donne la vie à un chemin de fer en assurant son trafic.

A ce trafic local va se joindre un trafic international d'une importance extrême. En effet, la Compagnie des plateaux de Herve vient d'obtenir sous réserve de ratification de la législature et de compte à demi avec la Compagnie du chemin de fer de Welkenraedt, la concession d'une section nouvelle qui, partant de Herve, ira rejoindre au Bleyberg la ligne du Welkenraedt et se mettra ainsi en communication avec les deux grandes lignes allemandes du Bergisch-Markisch et du Rhénan.

L'obligation des Plateaux de Herve peut être prise en toute confiance par le public. Il suffit d'une recette brute kilométrique de 22,000 fr. par an pour assurer le service des intérêts. Peut-on douter qu'un chiffre aussi minime soit atteint et même dépassé quand la ligne de la Vesdre, appartenant à l'Etat, produit une recette de 70 à 75,000 fr. environ.

Une maison honorable de cette ville, et dont l'un des chefs a depuis de longues années pris une part active aux affaires de notre place, la maison Coumont, Simonson et Ce, émettra dans quelques jours 7,000 obligations des Plateaux de Herve, formant le solde des 12,500 obligations émises le 1er août 1869.

Ces obligations sont de 500, remboursables à 625 et rapportent un intérêt annuel de 25 fr. Elles sont émises à 465 fr., plus les intérêts courus du 1er février, dont les souscripteurs se trouvent remboursés par le coupon du 1er août.

Dans un moment où tant de milliards se mettent en campagne pour l'emprunt français, ils feront, en passant, une bouchée de ces 7,000 obligations qui ne représentent, après tout, que 3,255,000 francs.

En actions de chemins de fer, nous n'avons guère à enregistrer que la hausse des Tamines à Landen qui ont atteint le cours de 85. La place de Berlin s'est emparée de cette valeur et fait ce qu'elle a fait autrefois pour les Liégeois-Limbourgeois, auxquels elle a donné une valeur inexplicable chez nous.

Le marché des banques est délaissé; les Banque nationale se traitent à 2,970; les Banque de Belgique à 1,040; les Banque de l'Union, libérées et non libérées, sont demandées à 1,245, et les Parts de réserve de la Société Générale à 2,080. Les Banque belge de commerce et d'industrie font 530.

Nous avons peu de chose à dire du marché des valeurs industrielles et des valeurs étrangères. Nous devons cependant une mention aux actions de Loth, qui continuent à être recherchées à 565. Mais elles sont loin d'être à leur véritable valeur si l'on tient compte de l'avenir de la société qui promet d'être plus brillant qu'il n'a jamais été. Les bénéfices de l'exercice arrêté au 31 mai s'élèvent à un chiffre considérable sans qu'ils soient dus à aucune cause extraordinaire. Ce sont des bénéfices normaux qui permettent d'opérer l'amortissement de 200,000 fr.; de porter 138,000 fr. au compte de prévision, 85,000 à la réserve et à l'administration et de faire une distribution de 360,000 fr. ou 6 p. c.

Les changes, qui s'étaient tendus au commencement de la semaine, sont de nouveau offerts, à l'exception toutefois du Paris, qui ne perd plus que 2 1/2 par mille. Le Vienne est demandé à 2-24; le Londres se négocie à 25-30; l'Amsterdam à 209-75 et le Berlin à 375-75.

Banque Nationale.

SITUATION HEBDOMADAIRE. — 27 JUIN 1872.

	ACTIF.	PASSIF.
Capital	»	25,000,000 00
Encaisse métall. Espèces et lingots	122,406,413 69	»
Portefeuille: Effets à l'encaissement 4,742,683-31; Aut. val. sur la Belgique 220,048,899-36; Val. comm. sur l'étrang. 14,666,056-61; id. remb. en Belgique. 36,270-33	239,493,909 61	»
Billets de banque en circulation	»	233,027,700 00
Fonds publics	1,164,902 32	»
Fonds publics de la réserve	16,075,311 01	»
Réserve	»	16,170,709 34
Avances sur fonds publics belges	3,129,920 00	»
Comptes courants: Trésor public 77,474,170-08; Compts partics. 30,559,583-92	»	108,033,754 00
Immeubles, matériel et mobilier	3,601,253 20	»
Trésor public—Fonds publics déposés	148,624,663 00	»
Trésr public.—Dépôts en num. et fonds pub.	»	148,914,878 00
Dépôts volontaires	31,446,700 00	»
Déposants	»	31,446,700 00
Valeurs de la caisse générale d'épargne et de retraite	17,651,435 36	»
Caisse générale d'épargne et de retraite, compte valeurs	»	17,651,435 36
Divers	»	3,349,331 49
	583,594,508 19	583,594,508 19

Le secrétaire, G. VIGNERON. Le gouverneur, EUG. PRÉVINAIRE.

On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« La délivrance de S. M. la Reine est attendue d'un moment à l'autre. Les canons sont partis de la caserne d'artillerie pour le champ des manœuvres, où ils attendront la nouvelle de la délivrance de la Reine. Si Sa Majesté donne le jour à un prince, une salve de 101 coups de canon sera tirée. Si c'est une princesse, la salve ne sera que de 21 coups. »

— Lundi, 1er juillet, à 8 heures du soir, concert par la musique du régiment des guides au Jardin royal de Zoologie.

— Le jury chargé d'examiner les maréchaux ferrants qui ont suivi les conférences publiques sur la maréchalerie qui ont été données, cette année, à Cureghem, à Namur et à Péruwelz, vient de terminer ses opérations.

103 récipiendaires se sont présentés devant le jury; 73 d'entre eux ont obtenu le certificat de capacité; [illegible] maréchaux ferrants diplômés, 47 av[illegible]les conférences de Cureghem, 9 ce[illegible]ur et 17 celles de Péruwelz.

— On lit dans [illegible]récurseur d'Anvers :

« Un affreux malheur vient de jeter la consternation dans le quartier si populeux de nos Bassins.

» Hier soir, vers onze heures, quatre jeunes gens appartenant à d'honorables familles de notre ville revenaient en chaloupe d'une promenade sur le fleuve. A l'approche du quai et voulant exécuter un virement de bord, la frêle embarcation courut sur la chaîne d'un navire à l'ancre et reçut à la cale une échancrure qui occasionna une voie d'eau. Au bout de quelques minutes la chaloupe sombra entraînant les quatre malheureux jeunes gens qui la montaient.

Tout aussitôt quelques hommes de l'équipage du navire susdit se précipitèrent à leurs secours et réussirent à en sauver trois.

» Il n'en a pas été ainsi du quatrième, M. Severius, dont les parents habitent au Bassin. Cet infortuné, se fiant à son talent d'excellent nageur, a voulu gagner tout seul la rive, mais ses forces ont trahi sa volonté et il est resté en route : le fleuve l'a englouti. A l'heure qu'il est, son cadavre n'a pas encore été retrouvé.

» M. Severius était un fils unique et n'avait que 24 ans.

— « Pendant que vous priez Dieu, dit quelque part un sage, ne soyez pas distrait. » Si ce sage s'était trouvé hier soir vers 7 1/2 heures dans l'église Saint-Joseph, il eût été forcé de féliciter deux soldats de notre garnison d'avoir été distraits extrêmement à-propos.

» Voici :

» Nos deux fantassins, qui, probablement *à sec*, cherchaient à tuer le temps en parcourant, avec la dévotion voulue, un « chemin de la croix, » en étaient à leur sixième station, quand un bruit insolite mit leur attention au garde-à-vous et solliciter leurs regards vers l'endroit du temple où se présente un bloc aux gros sous des fidèles...

» Sacrilége et profanation ! Un individu venait de finir une saignée à ce bloc et s'apprêtait à se sauver avec la... grenouille. Mais il comptait sans nos deux braves qui, s'avançant sur le filou avec des pas de sentinelle avancée qui va surprendre l'ennemi, l'appréhendèrent au collet juste au moment où il allait recouvrer le grand air et la liberté.

Remis ès-mains de la police, notre amateur de gros sous d'église fut conduit à l'Amigo avec les honneurs dûs à son métier. Seulement quand, ce matin, on vint le chercher pour le juger et le condamner, le malheureux avait fait lui-même la besogne en l'exagérant d'une façon désespérée. Il s'était pendu aux barres d'une fenêtre de sa cellule.

» Cet individu s'appelait Philippe Hiel; il était tailleur de son métier, avait 37 ans et habitait Bruxelles. »

— On nous écrit de Liége, 28 juin :

« Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel de cette ville a condamné le nommé Jean-Baptiste Gerday, négociant, à Liége, à trois années d'emprisonnement, 6,000 fr. de dommages-intérêts et aux frais du procès, garantis subsidiairement par un mois de prison, pour escroqueries commises dans les circonstances suivantes :

» Cet individu avait fait une forte commande d'articles d'aunage à une maison de Manchester, en indiquant comme référence un monsieur Collard, banquier en cette ville, qui, consulté par la maison de Manchester, avait donné les meilleurs renseignements sur le négociant Gerday. Or ce banquier n'existait que dans l'imagination de ce dernier, qui avait reçu la lettre de Manchester et y avait fait réponse au nom du prétendu Collard. Quand les marchandises arrivèrent à Liége, Gerday les vendit à vil prix; puis le quart d'heure de Rabelais venu, il répondit effrontément à ses créanciers qu'il les paierait quand il pourrait. Cette monnaie de singe, n'ayant pas plu à la maison anglaise qui eut beau chercher le banquier, répondant de son client, elle fit exercer des poursuites contre cet escroc auquel la justice a infligé la pénalité ci-dessus. »

— On nous écrit de Liége, 28 juin :

« Avant-hier un nommé C., âgé de 36 ans, a succombé à une terrible maladie, l'hydrophobie. Ayant été mordu, il y a environ quatre mois par un chien qu'il ignorait être atteint de la rage, le malheureux ne songea à suivre aucun traitement et sa famille comptait si peu qu'il était frappé de cette cruelle maladie, qu'aux premiers symptômes qui se manifestèrent on le crut atteint d'aliénation mentale, et il fut interné dans une maison de santé. Mais là, le mal prit bientôt une effrayante intensité et l'infortuné succomba, au bout de deux jours, dans d'horribles souffrances.

— Nous lisons dans *la Liberté* :

« Les ouvriers terrassiers employés par M. De Doncker aux travaux qu'il a entrepris à la citadelle et à l'établissement du tir de la garde civique, à Gand, se sont mis avant-hier en grève. Ils demandent une augmentation de salaire.

» Les ouvriers marbriers de Liége ont demandé une diminution d'heures de travail que les maîtres ont refusé d'accorder; mais ceux-ci offraient, comme compensation, une augmentation de 10 p. c. du prix de la journée de travail. Les ouvriers n'acceptèrent pas cette augmentation et voulaient 15 p. c. Les patrons ayant refusé d'accéder à leur demande, les ouvriers se sont mis en grève lundi. »

Nécrologie.

L'Avenir national annonce la mort de M. Benoît Champy, président du tribunal civil de la Seine.

Il a succombé le 28 juin à la suite d'un cancer à l'estomac.

Communications et avis divers.

—Soie noire inusable à fr. 3-50, Marché-au-Bois, 8.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de l'*INDÉPENDANCE.)

Paris, 29 juin.

Vous avez pu voir que l'effet de la visite de M. Grévy au président de la république n'a pas été perdu hier, et que M. Thiers s'est abstenu prudemment de se mêler à la discussion de la loi sur les créances hypothécaires. Il a laissé M. le comte Jaubert, un *gracioso* de la droite, lui lancer une foule d'épigrammes du plus mauvais goût, et échafauder péniblement dans l'injustice et l'inconvenance tout un système d'accusations dont M. le président Grévy a, d'un mot, fait justice. On ne saurait rien voir de plus misérable que ces petites taquineries d'une majorité qui n'a pas plus le courage de renverser le pouvoir exécutif que la résignation de le subir.

Il paraît qu'il a été décidé en conseil des ministres que M. Thiers renoncerait définitivement à prendre part à la discussion sur les lois d'impôt; ce serait là, à coup sûr, une résolution fort sage, et il est à regretter que le Président ne l'ait pas prise spontanément depuis longtemps déjà; il se serait épargné des fautes et aurait préservé l'opinion de quelques agitations qui, dans la phase précaire où nous sommes encore, prennent très-facilement le caractère d'inquiétudes.

Il est question d'un immense banquet que les notabilités du commerce et de l'industrie de Paris donneraient à la réunion du centre gauche avant la prorogation et le retour des députés dans leurs départements. Ce banquet aurait pour objet la réconciliation de Paris et de la province; il pourrait aussi signifier, pour ainsi dire, le mariage du commerce avec la république, une réfutation de toute cette argumentation antinationale autant qu'antilibérale qui représente la république comme incompatible avec le mouvement des affaires et la richesse du pays.

Ce serait là une excellente idée et qui deviendrait une réponse catégorique à cette seconde petite « manifestation des bonnets à poil » qui a consisté à faire passer, à tout prix, comme présidents dans les bureaux, des coryphées de la réaction et notamment des membres de la délégation envoyée à M. Thiers. A ce sujet, quelqu'un disait, en parlant de la droite donnant cette consolation à ses amis en déroute : on dirait d'un général qui distribue des croix d'honneur à tous ses officiers, quand ils viennent de se faire battre.

Il y a de vives réclamations dans toute la presse contre un projet d'impôt qui a pour but de grever de 2 p. c. les annonces des journaux. On évalue à 30 mille francs par an ce que ce projet, s'il était adopté, coûterait à la presse qui a passé un traité avec la régie, et on fait observer justement l'état précaire du journalisme, dont des organes les plus autorisés même perdent de l'argent.

Un journal fondé récemment, *le Matin*, suspend sa publication. Une ou deux autres feuilles sont dans une situation tellement précaire qu'elle peut amener prochainement le même résultat.

Ainsi que le bruit en courait hier, *le Radical* est supprimé; cet organe ultradémocratique laissera peut-être peu de regrets, même dans le républicanisme le plus avancé qu'il compromettait; toutefois cette suspension sommaire est pénible et contraire à tous les principes d'équité et de libre discussion. On dit qu'en revanche quelques feuilles ultraréactionnaires seraient menacées; espérons que ces exécutions — si peu républicaines — s'arrêteront là.

On a remarqué dans *les Débats* un article de M. de Molinari, qui paraît confirmer définitivement l'évolution du journal. Ce qui n'est pas le moins piquant, c'est que le rédacteur, après avoir regretté, comme pour rester fidèle à l'ancienne politique des *Débats*, les choix qui résultent des dernières élections, finit par avouer qu'au demeurant il n'y voit pas grand inconvénient.

Un organe légitimiste de province, la *Gazette de l'Ouest*, cesse de paraître.

M. Duportal publie à Toulouse une justification très-étendue au sujet des marchés qualifiés comme répréhensibles qu'il aurait passés comme préfet pendant la dernière guerre.

On annonce que le gouverneur général de l'Algérie, l'amiral de Gueydon, donnerait sa démission, ne pouvant s'entendre avec les conseils généraux; en revanche, la démission du maire de Nantes, M. Leloup, un républicain dont les feuilles réactionnaires annonçaient le départ parce qu'elles le désiraient, n'est pas confirmée.

Le département du Loiret, dans sa totalité, a voté 600 mille francs pour l'établissement des écoles d'artillerie; cette somme est jugée tout à fait insuffisante.

On remarque que les établissements religieux mettent une insistance des plus temporelles à réclamer leur part d'indemnité par suite des dommages subis pendant la guerre. On cite notamment, après les jésuites de Dôle et les religieux de Bourg, le collége catholique de Besançon.

On a interdit à Bordeaux l'estampille au discours-manifeste, prononcé par l'abbé Junqua à Bruxelles. A Bordeaux également, le préfet vient d'interdire *Rabagas*, mais il a cru faire de l'impartialité, ou plutôt se conformer à la politique de bascule du gouvernement, en défendant simultanément *le Fils de Giboyer*, *Charlotte Corday* et le *Chevalier de Maison Rouge*; ainsi voilà trois pièces honnêtes, dont deux, les deux premières d'une véritable valeur littéraire (on peut même dire que *Charlotte Corday* est le chef-d'œuvre de Ponsard), supprimées, parce qu'il a plu à M. Sardou de faire une détestable action qui allume partout la discorde chez ses concitoyens. Les trois pièces que je viens de citer sont remplacées sur l'affiche par le *Canard à trois becs*, *Barbe-Bleue* et la *Belle Hélène*. On voit ce que gagneront, à ces interdictions, le bon goût et la moralité publique.

(*Correspond. particulière de l'*INDÉPENDANCE.)

Versailles, 29 juin.

Les membres du centre droit triomphaient hier au soir : « Vous le voyez, disaient-ils, quand nous sommes unis à la droite pure, nous sommes une majorité et non une minorité comme nous l'avions modestement annoncé. » — Non, vous n'êtes pas majorité ou du moins le vote d'hier ne prouve rien à cet égard, » leur répond ce matin le scrutin imprimé au *Journal officiel*; car, sur la question économique, la Chambre a une autre manière de se grouper que sur la question politique. Tout ce que prouve le vote d'hier, où les noms appartenant à tous les partis, s'entremêlent, c'est que décidément la majorité économique incline plutôt vers l'impôt sur le revenu que vers l'impôt sur les matières premières, et que le système fiscal défendu avec tant d'acharnement par M. Thiers ne triomphera pas.

Un indice encore à cet égard. Tout le monde, ce matin, est content du vote; non pas à cause de la loi elle-même, que personne ne préconise fort, mais à cause du résultat. Tout le monde loue M. Grévy de son intervention d'avant-hier, qui, en empêchant M. Thiers de se jeter dans le débat mal à propos et en le forçant à la réflexion, a évité un choc de plus entre la majorité et le Président. Mais les plus contents sont les députés du centre gauche et de la gauche républicaine qui s'apprêtaient à voter les impôts au gré de M. Thiers pour ne pas lui faire échec et qui ressentent un véritable soulagement en prévoyant qu'ils n'y seront point obligés.

Il paraît qu'hier, avant la séance, M. Thiers avait été prévenu de dispositions hostiles de la part de la droite, s'il avait persisté à parler contre une loi votée — dispositions d'ailleurs suffisamment indiquées par le prélude exécuté à la tribune par le comte Jaubert.

Aujourd'hui la préoccupation des couloirs est de savoir si la communication espérée du gouvernement touchant le résultat des négociations avec l'Allemagne sera portée à la tribune. Je crois savoir qu'il y faut renoncer pour aujourd'hui.

La commission du budget a adopté ce matin la proposition de M. Ducuing, qui mettrait un impôt de 10 fr. par domestique.

Au début de la séance, vote d'un projet de loi relatif au remboursement à la caisse de la Boulangerie du fonds de dotation constitué à son profit en 1856.

Puis discours de M. Rouveure à l'appui du système d'impôt qu'il a proposé et qui combine l'impôt du sel avec un impôt sur le revenu : « L'impôt du sel dit, en substance, M. Rouveure, à 2 centimes par kilogramme, rapporterait 60 millions bien net. Il frappe le pauvre, c'est vrai; mais peu, parce qu'il frappe tout le monde; maintenant l'impôt sur le revenu mobilier ne frappe que le riche et par là répartit équitablement la charge qui doit peser sur tous les citoyens. M. Rouveure ajoute que ces deux impôts réunis suffiraient aux besoins du trésor et nous préserveraient de l'impôt sur les matières premières.

Mais on entend peu M. Rouveure. Si peu que presque point. Son nez et son menton en se heurtant, amortissent le son.

Succédant à M. Rouveure, voici M. Magne pour son début devant cette Assemblée.

Il parlera, dit-il, sur le sujet en discussion et non sur autre chose. « L'impôt sur le revenu a de sérieux inconvénients et de sérieux avantages; l'inconvénient principal, c'est la déclaration préalable; l'avantage, c'est d'être simple, c'est de permettre de subvenir aux besoins du trésor sans changer le système d'impôt. Quelques centimes additionnels pourvoient à tout. Dans les circonstances actuelles, je suis donc pour l'impôt sur *les* revenus, puisque, sans avoir l'inconvénient de la déclaration, il a l'avantage de la simplicité. Je crois donc que le vote de l'Assemblée, hier, a été bon, et qu'il sera bon de voter les impôts sur les revenus mobiliers et le chiffre des affaires. Ces impôts, d'ailleurs, sont nécessaires. Cela répond à tout.

» Il nous faut 200 millions. A quoi ces 200 millions seront-ils employés? On vous l'a dit : le budget nous l'explique et il n'est pas possible de retrancher un centime à ses comptes. »

M. Magne explique tout cela avec une lucidité singulière, une parole facile et sobre, et il obtient d'abord un grand succès d'attention. Pour mon compte, je n'hésite pas à préférer, dussent les rhéteurs s'en fâcher, la parole fluide et nette de M. Magne à toute l'éloquence redondante de M. Rouher.

En un quart d'heure il dessine à grandes lignes l'ensemble du budget et pose la situation financière.

On entendrait tomber une épingle.

« En proposant, dit-il, les impôts sur le revenu, la commission a-t-elle bien agi et sagement agi? Voyons. A quels impôts pouvait s'adresser la commission? Est-ce aux impôts de mutation? Vous savez quoi ils s'élèvent; quelqu'un pourrait-il dire [illegible]on aurait dû les frapper encore? Nous ne l'avons pas cru (vous savez que M. Magne est de la commission du budget), et même nous avons cru devoir les dégrever, et notre projet en fournit la preuve. Les impôts de consommation ont rendu ce qu'ils peuvent

Ayuntamiento de Madrid

rendre ; deux seulement restent à frapper : l'impôt des matières premières et l'impôt du sel. L'heure n'est pas venue de discuter le premier. Quant à l'impôt du sel, pour ma part et personnellement, je le désapprouve formellement, parce qu'à l'encontre des autres impôts de consommation, il progresse en raison directe de la pauvreté. Je le trouve donc inique, illogique et déraisonnable... (Applaudissements à droite ; très-bien ! très-bien ! de divers côtés.)

» Quant à la propriété foncière, elle est déjà assez chargée, tant pour l'Etat que pour les départements et les communes. Serons-nous obligés d'arriver à lui mettre des centimes additionnels? Hélas ! peut-être. Mais encore faut-il auparavant que tout ce qui n'a pas payé sa quote-part des charges publiques la paie Or, la propriété immobilière ne paie rien véritablement, surtout eu égard à ce que paie la propriété foncière.

» Voici donc dans quelle situation nous nous sommes trouvés : Rien à prendre sur les droits de mutation ; rien à prendre sur les impôts de consommation, sauf le sel ; rien à prendre, à moins d'injustice, sur la propriété foncière. Nous n'avions donc que l'impôt immobilier. Et nous croyons avoir fait notre devoir en le proposant.

» M. le président de la république nous disait l'autre jour : Cet impôt m'est déplaisant et antipathique ; mais je cède à la pression de l'opinion publique.

» Eh bien, messieurs, ce n'est pas à l'opinion qu'il faut céder : c'est au mobile qui la détermine. Or, il y a un fait, et c'est ce fait que l'opinion publique nous remet devant les yeux : c'est que la propriété mobilière ne paie rien.

» Maintenant il s'agirait de la forme de l'impôt. Elle est importante, car selon sa forme souvent un impôt est bon ou mauvais... »

Et M. Magne explique comment la commission de 1872 a été amenée à reprendre le projet de la commission de 1871 formulé par M. Casimir Périer.

« On a objecté, dit M. Magne, que la taxe sur les valeurs mobilières ferait baisser la bourse ! Eh ! bien des choses font baisser la bourse ! quelquefois une fausse nouvelle, d'autres fois l'émission d'une entreprise privée. Est-ce que cela peut être mis en balance avec l'intérêt du pays?

» On a dit encore, mais on n'impose pas la rente. Mais, messieurs, la rente est le remorqueur des fonds publics. Quand la rente monte, tout monte. A-t-on jamais eu l'idée de charger un remorqueur? Mais, d'ailleurs, l'Etat paierait d'une main ce qu'il recevrait de l'autre ? L'Etat imposer la rente ! A-t-on jamais vu un marchand déprécier sa marchandise ?

» On a dit encore : « Mais, en 1789, à cette époque libérale et égalitaire, on n'a point songé à imposer les valeurs mobilières. Eh ! messieurs, c'est qu'en 1789, les valeurs mobilières n'existaient pas. Sans cela croyez-vous que jamais on aurait épargné cette source de revenu pour le trésor, si facile à atteindre et à percevoir? »

Applaudissements quand M. Magne descend de la tribune. Une double salve d'applaudissements l'accompagne jusqu'à sa place et la séance en demeure un moment suspendue. Vous aurez compris, au résumé qui précède, pourquoi tout le monde est content.

Mise aux voix par le président d'abord du proje de M. Rouveure, — rejeté ; puis, de l'art. 1er de la loi qui est voté à l'unanimité.

Vient ensuite l'art. 2. — Voté aussi à l'unanimité.

Les trois premiers paragraphes de l'art. 3 sont votés de même. Sur les quatre derniers, il y a un amendement de M. Monnot-Arbilleur. Cet amendement porte sur la réduction des droits de mutation.

On entend peu M. Monnot-Arbilleur, et son amendement ne paraît pas attirer l'attention de l'Assemblée, qui était partie pour voter d'emblée le projet de la commission. Aussi M. Deseilligny n'a-t-il pas de peine à en triompher. Et l'article 3 est voté, haut la main, c'est le cas de le dire.

Sur un paragraphe de l'article 4, décidant que les titres étrangers ne pourront être cotés, négociés et exposés en vente ou émis en France qu'en se soumettant à l'impôt, il y a un amendement de M. André (de la Seine). Il estime que cette disposition de la loi est draconienne et qu'elle nuira, en somme, au marché français.

M. Pouyer-Quertier soutient le paragraphe de la oi : « Les pays étrangers imposent bien nos valeurs ! Est-ce qu'en Angleterre la rente française est exempte de l'*income tax*? Mais pas du tout ! (Très-bien ! Aux voix !)

Non-seulement M. Pouyer-Quertier veut qu'on vote l'article de la commission, mais il veut qu'on y ajoute : « Et les fonds d'Etat étrangers. » Car à l'étranger on impose notre rente.

M. Deseilligny répond à M. Pouyer-Quertier. « Certainement, dit le rapporteur, ce qu'on vient de vous dire est juste. Mais du moment que nous avons repoussé le système de la déclaration des détenteurs, comment atteindre les valeurs étrangères? S'adresser aux banquiers? Mais il y a une telle solidarité entre les établissements de crédit que les détenteurs feraient toucher leurs revenus à l'étranger. »

On lui crie : et la rente étrangère? Il répond ; mais d'une façon moins concluante.

Réplique de M. Pouyer-Quertier. « Est-ce que les étrangers n'ont pas des agents en France? On leur proposera un abonnement de 2 p. c. pour que tous leurs titres puissent circuler sur le marché français, et ils auront intérêt à l'accepter. »

M. de Goulard monte à la tribune :

« En présence de l'insistance que met M. Pouyer-Quertier à soutenir son amendement, nous croyons devoir faire connaître l'opinion du gouvernement : En présence du sentiment général de l'assemblée et de l'avis persistant de la commission, nous avons consenti à nous ranger au projet qu'on vous présente. Mais ce n'a pas été sans répugnances. Nous désirons donc atténuer autant que possible les rigueurs de cette loi, surtout à l'égard des étrangers avec lesquels vous nous créerez des difficultés si vous nous imposez l'amendement de M. Pouyer-Quertier. Il ne faut pas nous rendre la tâche impossible. Nous vous demandons donc de vous en tenir au texte de la commission. »

Sur quoi, M. Raudot.

M. Raudot, vous le devinez, est pour l'amendement. « Mais, dit-il, il y a donc deux gouvernements? Sur le budget de l'année dernière, le gouvernement voulait imposer les fonds étrangers ! Et voilà maintenant qu'il ne le veut plus ! Mais savez-vous pourquoi le gouvernement ne veut pas de l'amendement? C'est parce qu'il déplaît aux banquiers. Le 30 mars vous avez voté une loi qui n'a pu être promulguée, parce qu'elle déplaisait aux banquiers... »

M. Raudot ajoute incidemment que l'Assemblée siége trop près de la bourse de Paris... « Si elle siégeait, dit-il, au centre de la France... » — Oh ! mon Dieu ! Versailles n'est pas assez loin? On veut nous transporter à Bourges?

Il termine par une accusation contre M. Thiers, qui a empêché l'Assemblée de voter la loi, il y a six mois, et a fait perdre au trésor ces six mois de recettes. On l'applaudit à droite. — Ah ! M. Raudot, vous abusez de la victoire, ce n'est pas généreux !...

Un membre de la commission, M. Gouin, vient défendre le texte de la commission et l'opinion du gouvernement.

Mais M. Pouyer-Quertier est tenace. Il remonte à la tribune. La discussion s'échauffe ; l'assemblée devient tumultueuse. Ajoutez que l'heure s'avance !

Sur quoi, il y a de quoi sourire, M. Bocher d'un côté et M. Rouher de l'autre escaladent la tribune.

M. Rouher triomphe :

« Ou il est juste, dit-il, que les valeurs étrangères soient imposées, ou cela ne l'est pas. Si c'est juste vous manquez absolument des moyens de recouvrer l'impôt. Il n'y avait qu'un moyen : la déclaration, et vous l'avez repoussée.

» Mais ceci n'est pas la question pour moi : la question, c'est celle-ci, et il m'étonne que d'anciens ministres des finances n'y aient pas songé. Comment ! vous allez émettre un emprunt formidable, sans précédents et vous allez mal parler d'une chose qui est votre ressource, la spéculation ! Pour suffire à cet emprunt il faut le concours de toutes les ressources de la France et de l'étranger, et vous allez effaroucher les capitaux étrangers ! » (Aux voix ! aux voix !)

M. Raudot remonte à la tribune. (La clôture !)

Mise aux voix de la clôture. Elle n'est pas prononcée, de par la volonté de la droite. M. Raudot parvient à dire quelques mots. Puis M. Rouher à la tribune.

« Eh quoi ! dit-il, est-ce à l'heure où vous allez faire appel au crédit du monde entier que vous allez mettre de misérables entraves à la porte de votre marché, ce marché créé par l'ordonnance de M. de Villèle en 1823, qui ouvrait toutes grandes les barrières au-devant des valeurs étrangères ! »

Entrant ensuite dans la discussion même du sujet, M. Rouher conteste que les Anglais lèvent l'*income-tax* sur la rente française. « Si le Français habite l'Angleterre il paie, parce qu'on le considère comme un regnicole et que, étant sous la protection de la loi anglaise, il doit payer son assurance, pour ainsi dire. » L'orateur trouve la disposition proposée barbare, archaïque, etc. Il soutient qu'elle n'existe nulle part et combat vigoureusement l'amendement proposé par M. Pouyer-Quertier.

Après son discours, mise aux voix de l'article de la commission, qui est voté.

Puis apparition de M. Guichard à la tribune, pour la défense d'un amendement extensif de la loi qu'il a proposé. On ne l'écoute pas. M. Deseilligny croit devoir intervenir pour le combattre — inutile. — Enfin !..., magré les compétitions d'orateurs, M. Grévy met aux voix l'ensemble du projet, qui est voté à l'unanimité.

Au milieu du tumulte de la sortie, M. Victor Lefranc paraît à la tribune ; tout porte à croire que c'est pour le dépôt d'un projet de loi !

En somme, séance singulière et très-commentée pendant le retour à Paris. MM. Magne et Rouher ont eu un très-grand succès auprès des députés de la droite. Il est vrai qu'il s'agissait de la question économique, où leur autorité n'est pas contestable.

(*Autre correspondance.*)

Versailles, 29 juin.

M. le président de la république a eu hier une dernière entrevue avec M. d'Arnim au sujet de l'article 3 du traité d'après lequel l'évacuation des deux derniers départements, ainsi que du *canton* de Belfort, aurait lieu 15 jours après le paiement du dernier milliard, y compris les intérêts ; M. Thiers a exprimé le désir qu'on substituât au mot *canton* le mot *arrondissement*; l'ambassadeur d'Allemagne a accepté cette modification.

Il a été question aussi de l'art. 6, d'après lequel les frais payés à l'armée allemande seront réduits proportionnellement à son départ ; malgré les instances pressantes que M. d'Arnim aurait faites à Berlin au nom de M. Thiers, pour modifier cet article et pour demander que le départ de France des troupes allemandes fût proportionnel au nombre des départements évacués, l'empereur d'Allemagne a résisté et a tenu à inscrire dans le traité le droit de maintenir toute l'armée d'occupation dans les derniers départements ; malgré cette clause, l'armée d'occupation sera réduite, à mesure de l'évacuation. Du moins, on m'affirme que si l'Empereur s'est réservé la faculté de ne pas diminuer son armée, il ne songe pas à user rigoureusement de cette faculté.

Le traité sera signé ici, ce soir à six heures.

Vous avez certainement remarqué la note qui a paru ce matin au *Journal officiel* relativement à la démission de M. de Larcy et qui se termine par ces mots : « en remplacement de M. Larcy, *démissionnaire.* » Régulièrement, il eût fallu dire : « en remplacement de M. de Larcy, *dont la démission a été acceptée.* » Mais on assure que le président de la république n'a pas voulu se servir de cette dernière formule, parce qu'il espère que M. de Larcy reviendra sur sa détermination.

Je crois savoir qu'il a été vaguement question de remplacer M. de Larcy par M. de Fourtou, qui a maintes fois voté dans les grandes circonstances avec le gouvernement, mais il paraît probable que M. Teisserenc de Bort conservera quelque temps l'intérim. Il pourrait bien être nommé titulaire des deux départements réunis.

(*Corresp.* **financière** *de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 29 juin.

Il n'est plus d'autre question, pour la bourse, que la question de l'emprunt. Sur la date de l'émission, aucune donnée certaine encore. On sait qu'elle est proche, quelques-uns disent brûlante. Tout le monde s'y prépare et personne ne veut être surpris.

Les réalisations sur nos fonds publics ont continué cette semaine ; il n'y a plus toutefois que quelques attardés qui vendent encore des rentes ; la spéculation et les gros portefeuilles avaient depuis longtemps pris les devants ; 40 centimes sur le 3 p. c., 30 à 35 centimes sur le 5 p. c., voilà en résumé ce qu'ont perdu les cours depuis samedi dernier.

Sur le marché des valeurs les offres aussi dominent ; on perçoit les indices d'un déclassement qui s'opère au détriment des actions de nos chemins de fer et de celles de quelques grandes compagnies ; la baisse est lente, graduelle, et personne n'en est ému, car elle n'est qu'un des effets prévus et inévitables de l'emprunt. La plupart des fonds étrangers ont suivi le mouvement rétrograde.

On craignait, pour la liquidation de fin juin, que l'argent ne fît défaut aux reports ; et, de fait, les reports semblent avoir tendance à s'élever. Mais on assure que la chambre syndicale des agents de change s'est assurée qu'elle pourrait souscrire à l'emprunt sur engagements réalisables après la liquidation ; les reporteurs, par conséquent, auront la faculté de faire leurs souscriptions, par l'intermédiaire des agents, sur la garantie de leurs titres. C'est ainsi déjà que les choses se sont passées à l'occasion des précédents emprunts. La liquidation, très-probablement, sera donc traversée sans entraves.

On compte que d'ici à quelques jours M. Thiers sera en mesure de communiquer à la Chambre le projet de traité avec l'Allemagne, et on espère qu'à cette occasion des indications précises pourront être données sur l'époque et sur les conditions de l'emprunt. Il est fort à craindre que cet espoir ne soit déçu. M. Thiers demandera d'une manière générale les pouvoirs nécessaires pour procéder à la réalisation des trois milliards. Il est douteux qu'il aille au delà.

La présentation du traité sera pour lui un moyen de déterminer la Chambre à voter rapidement les impôts ; mais tant que celle-ci ne lui aura pas mis dans les mains les ressources nécessaires pour équilibrer définitivement le budget, il ne pourra être question de l'annonce officielle de l'emprunt.

D'après les renseignements les plus autorisés, le gouvernement n'aurait d'engagements pris encore avec personne. C'est ce qui aurait été assuré aux délégués des sociétés de crédit, qui ont eu mercredi dernier une entrevue avec M. Thiers. On croit que l'idée de demander aux banquiers de garantir l'emprunt moyennant une commission est abandonnée ; on est d'accord que le succès n'a besoin d'aucune caution, et dans tous les cas on considérerait comme excessif un traité qui ferait porter la commission de garantie sur la totalité de l'opération, au lieu de la limiter à la portion qui pourrait n'être pas prise par le public.

De quelque façon qu'on procède, il est certain que l'accord le plus complet s'est établi entre le groupe des banquiers représentés par M. de Rothschild et le groupe des sociétés de crédit. Les conditions faites aux uns le seront aux autres, et ni les uns ni les autres probablement n'auront de privilége sur le public. Souscription, répartition, tout sera réglé, dit-on, sur le pied de la plus parfaite égalité universelle.

Il n'est pas sans intérêt de résumer ici l'exposé financier qui a été présenté par M. de Goulard à la Chambre dans la séance de lundi dernier.

D'après le projet de budget de 1873, il y avait à créer 120 millions de ressources nouvelles pour assurer l'équilibre des recettes avec les dépenses publiques. Il faut aujourd'hui y ajouter : 1° la différence entre l'intérêt actuellement payé à l'Allemagne sur la dette de 3 milliards (5 p. c.) et le taux réel de l'emprunt (environ 6 p. c.), ce qui représente une trentaine de millions ; 2° un surcroît de 10 à 12 millions occasionné par la nouvelle loi sur la réorganisation de l'armée ; 3° enfin, le déficit prévu sur les nouveaux impôts de consommation tardivement appliqués, et éludés par la spéculation qui avait su faire à l'avance d'énormes approvisionnements. Les deux premières éléments du déficit existent à l'état normal et permanent ; le troisième est purement accidentel. Avec le temps, il est à peu près certain que les premiers évaluations budgétaires seront atteintes et même dépassées ; mais, en face de l'emprunt, M. Thiers ne veut pas que ses budgets laissent prise à aucun soupçon et à aucune critique. Il crée à titre définitif des ressources dont il n'a besoin qu'à titre provisoire, se réservant d'appliquer soit à l'amortissement de la dette, soit à des dégrèvements d'impôts, les excédants de recettes qui pourront se produire ultérieurement.

Le gouvernement demande donc aujourd'hui 200 millions au lieu de 120. Il recommandait à la Chambre de voter les mesures suivantes : 15 centimes additionnels sur les contributions directes, ce qui rendrait 48 millions ; un décime sur le sel, devant produire 32 millions ; un remaniement des impôts sur l'alcool estimé 18 millions. Enfin, il demandait 93 millions à l'impôt si contesté des matières premières.

Mais la Chambre paraît fort éloignée de partager les idées du gouvernement. L'impôt sur les matières premières et l'impôt sur le sel soulèvent surtout chez elle de vives répugnances. Aux propositions qui lui étaient faites, elle a tout d'abord substitué l'examen des projets de la commission du budget de 1872. Ces projets consistent : en un impôt sur le revenu des valeurs mobilières ; en un impôt sur les créances hypothécaires ; en un impôt sur le chiffre des affaires. Elle a voté hier l'un de ces trois projets, celui qui frappe de 2 p. c. le revenu des créances hypothécaires. Il est probable que l'accord finira par s'établir aussi au détriment des revenus des valeurs mobilières. Mais cela fait, on n'aura trouvé qu'une petite portion des ressources réclamées. Comment s'arrangera-t-on pour le reste, voilà ce qu'il devient de plus en plus difficile de prévoir. En cas de conflit persistant, qui cédera du gouvernement ou de la Chambre? A mon sens, ce devrait être le gouvernement. Il est dans son droit quand il met l'assemblée en demeure de lui fournir les ressources qui lui sont nécessaires ; mais celle-ci doit garder le choix des moyens. Le gouvernement n'aurait qu'une chose à faire, se désintéresser dans la question. Si l'œuvre de la Chambre, en matière d'impôts, est mauvaise, on a la ressource de se dire que cette œuvre n'est point éternelle ; le plus pressé est de faire l'emprunt et de libérer le territoire.

LE CONGRÈS DE L'ALLIANCE UNIVERSELLE

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 29 juin.

Dans les premiers jours de ce mois, du 3 au 8 juin, ont eu lieu, dans la salle de la Société d'horticulture, rue de Grenelle, 84, une série de réunions désignées sous le nom de premier *Congrès de l'Alliance universelle de l'ordre et de la civilisation*. Bien que ces séances se soient tenues, pour ainsi dire, dans le demi-jour d'une publicité discrètement mesurée, il n'est peut-être pas inutile d'en dire un mot dans un journal aussi universel que *l'Indépendance*. Je ne sais pas bien exactement, je dois l'avouer, même après cette semaine de travaux semi-publics, ce que c'est que l'Alliance universelle de l'ordre et de la civilisation ni quel but précis se proposent ses promoteurs. Nous avons vu apparaître une *branche française*, ce qui implique des *branches étrangères* ; et nous entendons parler d'une contre-Internationale qui serait *l'Internationale du bien* ; mais nous ignorons où en sont ces branches diverses, et, à supposer qu'elles existent et que le réseau s'étende, en effet, sur les deux mondes, il me serait impossible de dire dans quelles mains et sous quelle influence est ou sera la direction suprême, d'où est partie la pensée inspiratrice, et à quoi, en somme, tend cette organisation qu'on dit déjà puissante, si tant est que ce soient les états-majors qui font les armées.

L'état-major ici, en effet, est considérable ; sur les listes de l'Alliance figure un nombre plus que respectable de personnages connus et importants, présidents et vice-présidents pour la plupart, aussi honoraires qu'honorables, il est vrai, et d'antécédents, d'opinions et de situations plus ou moins dissemblables. Je vois aussi, en jetant les yeux sur les programmes, qu'il n'est guère de question, sociale ou morale, qui ne se trouve comprise dans les études de l'Alliance, depuis les questions d'art ou d'éducation, jusqu'aux questions de salaires, d'épargne, de droit international et d'arbitrage. Cela fait, à parler franc, beaucoup de choses dans le même sac, et beaucoup de têtes dans le même bonnet aussi : *too many official men*, ne manqueraient pas de dire nos voisins, gens experts en matière d'association et de réforme, et pour lesquels il est de précepte de ne faire qu'une chose à la fois et de ne pas atteler trop de chevaux à la même voiture. Du moins m'a-t-il semblé que les séances du congrès, malgré la présidence d'hommes tels que M. Amédée Thierry, de Parieu, Elie de Beaumont, Echoff, Marbeau et Ambroise Thomas, manquaient quelque peu d'unité et de portée pratique, et parfois même dégénéraient en défilés de morceaux académiques dont quelques-uns même, autant qu'on en peut juger, n'avaient pas été composés pour la circonstance. Quelques-uns aussi, en dépit de déclarations, incessamment répétées de respect pour l'expérience et d'horreur pour la spéculation et la théorie, étaient des compositions de haute fantaisie dans lesquelles se donnait carrière, avec une admirable naïveté, l'assurance imperturbable de ces esprits pleins d'un seul [illegible] auxquels la réalisation ne coûte rien, par la [illegible] n simple que la réalisation ne les regarde [illegible] c'est l'affaire de l'Etat, la providence de tous les faiseurs de systèmes, ou de l'alliance universelle, un Etat, elle aussi, — on le lui fera bien voir, — en lui repassant sur le dos, pour peu qu'elle s'y prête, tous les vieux projets qui attendent sous la remise.

Le morceau d'un orateur, dont le nom ne me revient pas, sur l'organisation des théâtres, où s'étalaient à l'aise, parmi bien d'autres énormités, le droit au travail, le droit au salaire et le droit à la retraite... pour les acteurs, que l'auteur me le pardonne, m'a particulièrement frappé comme spécimen de ce genre de littérature. Il est impossible d'avoir de meilleures intentions et de se faire de l'art théâtral et de son influence un idéal plus élevé ; mais il est difficile de tenir moins de compte des faits et de faire profession d'une plus parfaite indifférence pour les lois économiques et leurs inévitables exigences.

A côté de ces dissertations plus ou moins téméraires, et dont le bureau peut-être n'a pas été le moins étonné par moments, d'excellentes choses ont été dites, et de nobles sentiments ont été maintes fois remués dans l'assistance.

Les discours de MM. de Parieu, Thierry, Eichoff ont été dignes de ces hommes aussi distingués par l'esprit que par le cœur. Le rapport de M. Marbeau et la causerie de M. de Metz, le fondateur de Mettray, ont paru d'une originalité piquante et d'un sérieux intérêt. Le travail de M. H. Arnoul, au nom de la Société d'encouragement au bien, et celui de M. Humbert, au nom d'une société d'instruction populaire, quoique forçant un peu le ton parfois, par le désir de forcer les cœurs, ont produit une juste et profonde impression et méritent d'être signalés : ils font réellement honneur à ces deux hommes de bien. Mentionnons aussi, avec d'intéressantes mais trop nombreuses et trop semblables études sur le traitement des prisonniers de guerre, dont les auteurs nous pardonneront d'avoir mal saisi leurs noms, le rapport d'ensemble et quelques allocutions spéciales d'un des principaux organisateurs et vice-présidents, M. de Malarce, qui a fait preuve de connaissances étendues et d'un talent réel de style et de parole. Nous aurions voulu, toutefois, avec ces qualités, trouver plus d'équité à l'égard de la science expérimentale entre toutes, — la science économique, — et de ses maîtres ; moins de découragement aussi, au début d'une œuvre qui n'est rien si elle n'est une œuvre de foi, et plus de confiance dans le progrès, c'est-à-dire dans les lois providentielles dont le progrès est l'accomplissement.

C'est surtout au sujet de l'arbitrage, comme mode de règlement des différends internationaux, que ce défaut de foi, cette défiance, en quelque façon, de Dieu et de l'humanité, nous a douloureusement frappé. En entendant M. de Malarce déclarer, comme il a cru le devoir faire, au nom de l'Alliance universelle, que le point de départ des efforts de cette alliance était la conviction et l'affirmation très-positive que la guerre est un mal nécessaire, — « un mal inhérent à la nature humaine, » a redit le lendemain le procès-verbal, — et qu'en conséquence il fallait chercher, non pas à combattre la guerre, mais à l'humaniser et à en atténuer les conséquences, on ne pouvait s'abstenir de se demander à quoi bon entreprendre des travaux dont on commence par nier l'efficacité, et par quelle singulière contradiction d'esprit l'on peut à la fois recommander le perfectionnement de l'abritrage, qui est le moyen, et répudier le but, qui est la substitution des solutions pacifiques de l'arbitrage aux procédés violents de la guerre.

Le discours de M. de Parieu, nous sommes heureux de le dire, réfutait par avance ces déclarations de nature à discréditer absolument, pour peu qu'on les voulût prendre à la lettre, l'œuvre même de cette journée. Elles se sont trouvées réfutées, non moins péremptoirement, dans la suite de la séance, d'abord par un savant et décisif rapport de M. H. Bellaire, qui, par l'abondance et la précision des preuves, a enlevé les suffrages de l'Assemblée et du bureau, puis par quelques paroles aussi pénétrantes que sensées de M. Frédéric Passy, qui ont achevé de gagner les esprits et les cœurs à de plus fermes et de plus consolantes espérances.

Du rapport de M. H. Bellaire, il résultait, avec l'irréfutable évidence des faits, qu'en réalité depuis cinquante ans au moins, ainsi que la remarque en a été faite par les membres les plus éminents du bureau, la guerre a été l'exception et l'arbitrage la règle. De l'allocution de M. Passy, il est ressorti, avec non moins d'évidence, que, si les *casus belli* rebelles à l'arbitrage sont l'exception, les différends amenés, par l'irritation des parties, à l'état de *casus belli*, sont eux-mêmes, et davantage encore, l'exception parmi les difficultés chaque jour soulevées par le cours inévitable des choses : de sorte qu'en somme, pour qui veut bien se donner la peine de voir, le recours aux armes, quelque place qu'il tienne encore dans les relations internationales, n'est en réalité qu'une exception dans l'exception. A quoi l'orateur a ajouté, non moins justement, que tout progrès commencé nous impose, sous peine de nous manquer à nous-mêmes, l'obligation de le poursuivre ; et que, d'ailleurs, il dépend de nous, en nous appliquant à profiter de ce qui est acquis et à répandre de nouveaux germes, de faire de plus en plus, à proportion de nos lumières et de notre bonne volonté, reculer le mal sous toutes ses formes. Le mal de la guerre, conséquence des passions et des erreurs, ne saurait faire exception. Un des rapporteurs de la veille avait été plus loin ; il n'avait pas craint de déclarer, dans un rapport écrit et présenté avec l'approbation du bureau, qu'avant la fin du siècle qui s'achève, au plus tard, la guerre aurait définitivement disparu pour ne laisser de place qu'au seul arbitrage. M. F. Passy, auquel on reproche parfois d'exagérer son horreur pour la guerre et son amour de la paix, n'a pas été aussi absolu et n'a pas pris sur lui de fixer l'heure précise de la mort du monstre qu'il combat. Il s'est borné à dire qu'il faut le combattre et qu'on peut le faire avec la légitime espérance de réduire de plus en plus son empire, déjà bien amoindri, quoi qu'il en semble. « Sans rien prédire sur ce qui sera, a-t-il répété avec le R. P. Gratry, j'affirme que le devoir et la gloire de tout homme serait de travailler jusqu'à son dernier souffle à établir cette paix de Dieu au sein du monde entier. » Et j'ose affirmer, a-t-il ajouté au milieu d'unanimes applaudissements, que ce travail ne peut être stérile. Pas plus que n'est stérile, malgré les vicissitudes auxquelles il est exposé, le travail du laboureur qui coupe à la terre les grains qui doivent y mourir pour revivre. De ces grains une partie sans doute, la totalité quelquefois, peut être la proie de la corruption ou la pâture des oiseaux et des insectes : et de ceux qui lèveront et mûriront, lui peut-être, le semeur, n'aura pas la satisfaction d'en récolter un seul. Et cependant, lorsque sa main confiante prépare cette moisson que d'autres mains seront appelées à recueillir, assurément il fait une œuvre sage autant que bonne et se montre homme pratique : plus pratique mille fois que celui qui voudrait se borner à récolter les épis mûrs ou ne prétendrait faire crédit à la terre qu'avec la certitude de se payer par lui-même au centuple.

L'Assemblée a vivement goûté cette comparaison toute topique ; et nous croyons pouvoir dire que M. F. Passy, en s'exprimant comme il l'a fait, s'est montré homme pratique, lui aussi, et qu'il n'a pas semé en vain la semence de sa parole.

Une communication intéressante de M. Granier, sur la monnaie internationale, n'a pu que confirmer ces bonnes impressions, déjà préparées, nous aurions tort de l'oublier, par des déclarations très applaudies d'un Anglais (M. Brown, si nous ne nous trompons), et d'un Américain, M. Fulton Cutting, qui porte noblement le nom de son oncle le grand Fulton.

Somme toute, et avec ses imperfections, peut-être inévitables, ce premier congrès l'Alliance universelle n'a été ni sans valeur ni sans utilité. Il a remué des idées, il a délié des langues, il a réuni des hommes, il a préparé des publications et fait éclore des projets. De tout cela, le temps et la discussion aidant, il sortira quelque chose sans doute. L'alliance universelle a annoncé un second congrès pour l'automne. Nous l'ajournons à l'automne et nous la jugerons de nouveau alors, si nous sommes encore à même de le faire, avec la même impartialité, et sur ses fruits.

(*Corresp.* **judiciaire** *de l'Indépendance belge.*)

Paris, 29 juin,

Diffamation. — L'ex-colonel Chenet contre M. Bordone, l'ex-major de l'armée des Vosges. — Plainte de M. Bordone contre Chenet.

Le débat, nous l'avons dit, s'établit à la fois sur la diffamation dont se plaint Chenet, le commandant de la *Guerilla d'Orient* et sur les diffamations dont se plaint à son tour M. Bordone qu'on présente dans l'ouvrage de Middleton, inspiré par Chenet, comme un « Rocambolle, » un « souteneur de filles, » un « bazardeur de bibelot, » un pillard et un repris de justice.

M. Bordone se borne à reprocher à Chenet d'avoir abandonné son poste devant l'ennemi. Il persiste à dire qu'il avait mérité la condamnation à mort prononcée par la cour martiale d'Autun.

M. Chenet, pour écarter le chef de désertion, soumet de nouveau au jury de la Seine la question militaire déjà jugée à son égard, par l'acquittement prononcé à Lyon.

Il déclare qu'il a reçu l'ordre de l'état-major de Garibaldi de quitter le couvent de St-Martin à Autun et de se porter en arrière d'Autun sur la route du Creuzot, afin d'y occuper les bois en couvrant Conches-sur-Mines.

Le capitaine Gandoulf des francs-tireurs de la Nièvre est entendu sur ce point capital.

« J'étais, dit-il, adjoint au bataillon de la guerilla marseillaise. Le 1er décembre au matin, je reçus l'ordre du colonel Chenet de me rendre à l'état-major du général Garibaldi, afin de demander l'autorisation de se porter en arrière. Le colonel Bordone s'y trouvait avec son fils et d'autres officiers d'état-major que je ne connaissais pas. Il me répondit après m'avoir fait lui indiquer sur la carte le lieu où voulait se porter le colonel Chenet : « Certainement, oui ! »

Je reportai cette réponse au colonel que je trouva sur la voie des Tombeaux en dehors d'Autun.

M. Bordone oppose une dénégation complète à ce témoignage.

M. Delpech dit que le capitaine Gandoulf se trouvait lui-même en état de désertion.

On demande alors à M. Bordone comment il ne l'a pas arrêté.

DE BORDONE. — J'ai donné un ordre général contre tous les fuyards, tous les débandés : de pareils ordres ne peuvent jamais être personnels.

M. CHENET. Pardon, en ce qui me concerne, il était bien personnel.

Me FOREY, avocat de Bordone. De la déposition même du capitaine, il résulte que M. Chenet avait déjà quitté sa position avant que l'ordre arrivât.

M. CHENET. Je me tenais autour du couvent, j'éclairais les environs. Ce couvent n'était point une position stratégique.

Quelques témoins viennent attester qu'après le combat de Pasques, il ne restait plus aux hommes de la guerilla que sept ou huit cartouches par homme ; d'autres disent douze, mais ils ajoutent que ces cartouches étaient mouillées et hors de service.

M. Wachter, qui a connu M. Chenet au Mexique, dit qu'il y avait mérité l'estime de tous, qu'il a donné sa démission dans les conditions les plus honorables et qu'il a été nommé ensuite lieutenant dans un régiment de cavalerie ; une enquête a établi que son administration ne laissait rien à désirer sous le rapport de l'ordre et de la probité.

Quelques témoins entendus à la requête de M. Bordone établissent qu'il n'a pu se faire donner les sommes importantes qu'on a indiquées ; que ces sommes n'ont pu être payées que sur un ordre de Garibaldi. Il a reçu, il est vrai, 50,000 francs, mais à charge d'en justifier. Il n'est pas exact qu'il ait fait faire des trains spéciaux pour des prostituées. Un inspecteur de chemin de fer a bien constaté qu'il avait fait monter une dame avec lui, mais il paraît que c'était la femme d'un très-honorable confiseur d'Autun, à laquelle il faisait une gracieuseté.

Me FOREY plaide pour M. Bordone. Il commence par donner des explications sur les condamnations correctionnelles dont on a fait si grand bruit et qui se réduisent à bien peu de chose. L'une, il est vrai, est à deux mois de prison pour escroquerie, mais elle est par défaut. M. Bordone était alors avec Garibaldi, il gagnait la bataille de Mentana. Rentré en France, la prescription ne lui permettait plus de trouver des juges. La seconde condamnation est à 50 fr. d'amende pour détournement d'objets saisis. Il s'agissait d'un instrument scientifique qu'il avait demandé à un de ses commis. Enfin la troisième condamnation a été prononcée à raison d'une correction infligée à un cocher qui avait insulté sa femme. Quel est le mari qui n'en eût fait autant. Elle était de 10 francs d'amende.

On a essayé de ridiculiser M. Bordone en disant qu'il avait été apothicaire. Il n'a même pas été pharmacien, mais chirurgien auxiliaire dans la marine. On a dit encore que là il avait « mangé la grenouille. » (Ce sont les expressions de M. Middleton.) C'est une abominable invention. Il a été licencié sur sa demande. En Crimée il s'est battu avec ses anciens camarades de l'Ulloa.

Me Forey s'attache ensuite à prouver que la preuve des faits imputés par M. Bordone à M. Chenet a été faite par les témoins entendus.

Ces débats se prolongeront jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Voici le texte du projet de loi voté hier par l'Assemblée nationale de France et qui établit une taxe de 3 p. c. sur les valeurs mobilières :

Article 1er. Indépendamment des droits de timbre et de transmission établis par les lois existantes, il est établi, à partir du 1er juillet 1872, une taxe annuelle et obligatoire :

1° Sur les intérêts, dividendes, revenus et tous autres produits des actions de toute nature, des sociétés, compagnies ou entreprises quelconques, financières, industrielles, commerciales ou civiles, quelle que soit l'époque de leur création ;

2° Sur les arrérages et intérêts annuels des emprunts et obligations des départements, communes et établissements publics, ainsi que des sociétés, compagnies et entreprises ci-dessus désignées ;

3° Sur les intérêts, produits et bénéfices annuels des parts d'intérêt et commandites dans les sociétés, compagnies et entreprises dont le capital n'est pas divisé en actions.

Art. 2. Le revenu est déterminé :

1° Pour les actions, d'après les délibérations des assemblées générales d'actionnaires ou des conseils d'administration, les comptes rendus ou tous autres documents analogues ;

2° Pour les obligations ou emprunts par l'intérêt du revenu distribué dans l'année :

3° Pour les parts d'intérêts en commandites, soit par les délibérations des conseils d'administration des intéressés, soit à défaut de délibération par l'évaluation à raison de 5 p. c. du montant du capital social ou du prix moyen des cessions de parts d'intérêt consenties pendant l'année précédente.

Les comptes rendus et les extraits des délibérations des conseils d'administration ou des actionnaires seront déposés dans les vingt jours de leur date au bureau de l'enregistrement du siége social.

Art. 3. La quotité de la taxe établie par la présente loi est fixée à 3 p. c. du revenu des valeurs spécifiées en l'article 1er.

Le montant en est avancé, sauf leur recours, par les sociétés, compagnies, entreprises, villes, départements ou établissements publics.

Pour l'année 1872, les revenus, intérêts et dividendes seront sujets à la taxe pour moitié seulement de leur montant, quelle que soit d'ailleurs l'époque à laquelle le paiement aura lieu.

A partir de la promulgation de la présente loi, le taux des droit et taxe établis par la loi du 23 juin 1867 et par celles des 16 septembre 1871 et 30 mars 1872, est réduit ainsi qu'il suit, savoir :

A 50 centimes par 100 francs pour la commission ou la conversion des titres nominatifs.

A 20 centimes par 100 fr. pour la taxe à laquelle sont assujettis les titres au porteur.

Ces droit et taxe ne sont pas soumis aux décimes.

Art. 4. Les actions, obligations, titres d'emprunts, quelle que soit d'ailleurs leur dénomination, des sociétés, compagnies, entreprises, corporations, villes, provinces étrangères, ainsi que tout autre établissement public étranger, sont soumis à une taxe équivalente à celle établie par la présente loi sur le revenu des valeurs françaises.

Les titres étrangers ne pourront être cotés, négociés, exposés en vente ou émis en France qu'en se soumettant à l'acquittement de ces droits ainsi que du droit de timbre et de transmission.

Un règlement d'administration publique fixera le mode d'établissement et de perception de ces droits, dont l'assiette pourra reposer sur une quotité déterminée du capital social.

Le même règlement déterminera les époques de paiement de la taxe, ainsi que toutes les autres mesures nécessaires pour l'exécution de la présente loi.

Art. 5. Chaque contravention aux dispositions qui précèdent et à celles du règlement d'administration publique qui sera fait pour leur exécution, est punie conformément à l'article 10 de la loi du 23 juin 1857.

Le recouvrement de la taxe sur le revenu est suivi, et les instances seront introduites et jugées comme en matière d'enregistrement.

On lit dans le *Journal officiel* du 29 :

« C'est par suite d'une omission que le décret par lequel M. Teisserenc de Bort a été chargé de l'intérim du ministère des travaux publics ne se termine pas par les mots : « en remplacement de M. de Larcy, démissionnaire. »

Par décision du 23 de ce mois, prise sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, le président de la république a accordé des grâces, commutations et réductions de peines, à 853 condamnés de droit commun, détenus dans les bagnes, maisons centrales, pénitenciers agricoles et autres prisons, qui s'étaient créé des titres à l'indulgence par leur assiduité au travail, leur soumission et leur repentir. (*Journal officiel.*)

La troisième représentation de *Rabagas* avait été, hier, dans la matinée, annoncée pour le soir par la direction du Théâtre-Français de Bordeaux. A trois heures, une affiche apposée sur les murs de la ville faisait savoir que le préfet de la Gironde avait interdit jusqu'à nouvel ordre les pièces suivantes : *Rabagas, le Fils de Giboyer, Charlotte Corday* et *le Chevalier de Maison-Rouge.*

Les journaux de Paris, mal renseignés par le correspondant bordelais de l'Agence Havas, publient des comptes rendus fantaisistes de la seconde représentation de *Rabagas* : « Vers dix heures, disent-ils, le théâtre a été envahi par une foule nombreuse. » Le fait, comme on sait, est absolument faux.

Le tribunal correctionnel s'est occupé le 27 des premières personnes arrêtées à la suite de la deuxième de *Rabagas*, et traduites à sa barre pour résistance à la force armée et aux agents de la sûreté publique. Les prévenus étaient cinq ou six, ils ont été frappés de peines variant entre vingt-quatre heures et trois jours de cellule.

Un seul a été condamné à un mois de prison, c'est un nommé Jarguel, dont les antécédents sont déplorables. Il a déjà subi six condamnations pour vols, vagabondage et rébellion. Actuellement il demande ses moyens d'existence à un métier que l'on ne nomme pas, Il a été pris au moment où il cherchait à désarmer un sergent de ville. (*La Gironde.*)

Voici, d'après la *République française*, à la date du 25 juin, le relevé exact des condamnés de la Commune internés dans les maisons centrales et autres prisons ci-après :

Nîmes, 36 ; Beauvais (délits de presse et de la pensée), 74 ; Clairvaux, 121 ; Avignon, 152 ; Vitré, 285 ; Port-Louis, 301 ; Saint-Martin-de-Ré, 520 ; Quélern, 866. Total, 2,355.

— Un douloureux événement vient de s'accomplir cours Berriat, 72, à Grenoble.

« M. B., dit l'*Impartial dauphinois*, ancien négociant à Grenoble, demeurant rue Saint-Vincent de Paul, avait quitté jeudi sa femme et s'était rendu à son jardin du cours Berriat avec sa fille, charmante enfant de neuf ans.

» Mme B... ne voyant pas, le soir, revenir son mari et sa fille, pensa qu'ils étaient restés au jardin à cause du mauvais temps qui avait éclaté tout à coup dans l'après-midi ; mais hier vendredi, surprise d'une absence si prolongée, elle envoya au cours Berriat des amis de son mari qui revinrent annoncer que l'appartement était fermé à l'intérieur et que des voisins avaient entendu la veille deux détonations.

» M. le commissaire central fut averti et se rendit au cours Berriat pour faire procéder à l'ouverture de l'appartement.

» La porte avait été fermée à clef, et une corde fixée au mur et attachée à la clef la maintenait dans la serrure, à l'intérieur.

» Dans la seconde pièce un spectacle horrible s'offrait à la vue.

» Le père et la fille gisaient l'un près de l'autre, dans une mare de sang.

» La pauvre enfant avait au cou une plaie très-large par où tout son sang s'était échappé, et elle avait à la main une blessure qui indiquait qu'elle avait dû chercher à se protéger contre le coup meurtrier.

» Le père avait tué sa fille d'un coup de son fusil de chasse ; l'arme était près de la pauvre petite victime et avait encore un coup chargé.

» M. B... avait ensuite fixé à l'entrée de l'alcove, et d'une manière horizontale, à hauteur de la tempe, une carabine chargée à balle, puis il avait fait partir le coup à l'aide d'une latte, et il était allé tomber, la tête fracassée, auprès de son enfant.

» M. B... avait eu soin d'accrocher son paletot à la fenêtre de façon à ce que du dehors on ne pût rien voir. »

» Un billet, trouvé dans la poche de son vêtement, portait ces mots écrits d'une main ferme : « Je meurs volontairement, et *très-volontairement.* » (Ces derniers mots soulignés). »

— On sait que le *Progrès de la Charente-Inférieure*, journal bonapartiste, avait qualifié de « pétroleuses » les dames de Saintes qui avaient organisé dans cette ville un comité de souscription patriotique.

La cour d'appel a confirmé vendredi le jugement du tribunal de première instance, condamnant le gérant du *Progrès de la Charente-Inférieure* à cinq jours de prison et 500 fr. d'amende.

Bulletin de la bourse de Paris

29 juin. — La reprise d'hier se maintient ; elle fait même quelques légers progrès. Néanmoins, les dispositions de la Bourse sont toujours fort incertaines et il est difficile de s'engager sur les cours actuels sans courir de gros risques, soit qu'on se mette à la hausse, soit qu'on spécule en vue de la baisse.

Les reports sont très-bas, preuve de l'existence d'un découvert qui se creuse chaque jour.

La réponse des primes, qui a lieu aujourd'hui, n'imprime aucune allure significative au marché. Il y a peu de titres levés dans les cours actuels. Les vendeurs de primes les encaissent presque toutes.

Le 3 p. c. a varié de 53-75 à 54-10, et le 5 p. c. s'est négocié de 85 à 85-20.

Pour fin prochain, les primes sont offertes à des écarts minimes, mais il ne se fait qu'un nombre restreint de transactions pour le mois prochain ; on veut voir comment se fera lundi et mardi la liquidation du mois de juin, avant de s'engager à nouveau.

Le 5 p. c. italien est lourd de 68-80 à 69 ; ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à relever les cours de cette valeur.

Les valeurs de crédit n'ont que d'imperceptibles mouvements ; leurs cours ne varient pas sensiblement.

Le Crédit foncier se tient à 890 ; la Société générale est demandée à 570 ; le Crédit mobilier est à 415, offert ; le Crédit mobilier espagnol n'est qu'à 505, malgré l'annonce de paiement du solde de la répartition de 35 fr. faite aux actionnaires pour l'exercice 1871.

Il se fait des affaires sur les actions de la Banque franco-hollandaise et sur celle de la Banque de Paris.

Les chemins de fer ne changent pas de cours ; on s'attend cependant à une reprise prochaine sur ces valeurs.

Le canal de Suez est faible à 385 et on prévoit de la baisse, la très-légère reprise d'hier n'ayant pu que se soutenir, et non sans difficulté.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

La *Gazette universelle d'Augsbourg*, du 27 juin, signale l'immense sensation qu'ont produites en Bavière les lois édictées par le Parlement allemand contre les jésuites. La presse ultramontaine surtout se répand en diatribes d'une violence inouïe ; le *Vaterland* et le *Volksbote* vont jusqu'à nous menacer de l'Internationale et de la Commune, dit le correspondant munichois de la *Gazette*. « Bravo, s'écrie le *Vaterland*, on n'en restera pas là, on fera tout ce qui est possible pour pousser au désespoir une moitié de l'Allemagne et pour réduire l'autre à la mendicité, mais on ne fera que hâter l'inévitable catastrophe à laquelle ne survivra ni l'empire allemand des francs-maçons, ni celui des juifs. Les jésuites les enterreront tous.

» Nous n'aimons pas votre « empire allemand » à vous ; nous n'avons jamais voulu en entendre parler ; pour nous il n'apparaît à l'horizon politique que comme un nuage menaçant dont vous-même ne tarderez pas à nous délivrer. Songez à la justice de Dieu, à l'Internationale qui vengera sur vous les droits de Dieu et des hommes... »

Le *Volksbote*, de son côté, sans prendre ce ton déclamatoire, est plus incisif et fait remarquer, en répondant à la *Deutsche Reichszeitung* de Bonn, que « tous les hauts faits de la Commune ont déjà été imités sinon dépassés, à l'assassinat près, par l'empire. » Ce journal ne désespère cependant pas qu'on n'en arrive un jour à l'assassinat, car les garanties préventives que la Prusse viendrait offrir en ce cas à l'Allemagne sont fictives, n'ont aucune valeur.

Trois prêtres catholiques de Munich, dont deux chanoines, MM. d'Obercamp et Ostermayer, et le docteur Strobl, ont adressé aux « faiseurs de lois de Berlin » une déclaration publique, mais assez confuse, par laquelle ils se disent solidaires des jésuites et engagent tout le clergé de l'empire allemand à se rallier à cette manifestation.

Le roi de Bavière a failli se noyer ces jours derniers, écrit-on de Munich au *Journal de Francfort* du 27 juin. Sa Majesté était allée seule faire une promenade en barquette sur le Kochelsee, un des plus jolis lacs de la haute Bavière.

Soit que la frêle embarcation ait été mal dirigée ou qu'un coup de vent l'ait poussée contre quelque obstacle imprévu, toujours est-il qu'elle chavira et que le Roi tomba à l'eau. Sa Majesté eût pu faire un dangereux plongeon si sa main n'avait rencontré juste à point un poteau auquel elle s'accrocha et qui lui permit de se maintenir à fleur d'eau jusqu'à ce que des paysans du rivage, témoins de l'accident, fussent accourus au secours de Sa Majesté.

Un mariage assez important par la condition des conjoints a été célébré, le 22 juin, à l'église des vieux-catholiques de Munich. Les époux étaient la fille cadette du célèbre peintre Kaulbach, et M. Durk, docteur en droit. L'union a été bénie par le professeur Friedrich, l'un des promoteurs si connus du mouvement antiinfaillibiliste en Bavière. Cette cérémonie qui a nécessairement causé une grande sensation dans les cercles catholiques de la capitale, avait attiré à l'église de Saint-Nicolas, une énorme affluence de curieux.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Londres, 27 juin.

Je vous ai déjà parlé des projets de loi de M. Osborne Morgan, sur les enterrements des dissidents, projet ayant pour but d'abolir un des derniers vestiges d'intolérance, qui subsistent encore chez nous.

Ayuntamiento de Madrid

Le bill devait autoriser l'enterrement des dissidents dans les cimetières annexés aux églises paroissiales, là où n'existe pas d'autres cimetières publics. De plus, le ministre de la confession du défunt devait pouvoir officier sur sa tombe. M. Orborne Morgan avait déjà fait passer sa proposition par les écueils qui menaçaient son existence; elle avait été votée pour la deuxième fois par une majorité de 71 voix; elle avait été examinée en outre en comité pendant une séance, et la discussion de ses dispositions devait être reprise mardi soir, quand ses adversaires ont réussi à l'abattre par un véritable coup de Jarnac, suivant l'expression du *Daily News*.

La Chambre venait de reprendre la discussion des articles fort avant dans la nuit de mardi dernier, quand le très-orthodoxe sir M. H. Beach, profitant de ce que beaucoup de membres du parti libéral avaient cru pouvoir se retirer, a proposé l'ajournement du débat jusqu'au 3 septembre.

Ses amis prévenus étaient à leur poste. Grâce à leurs votes, il a pu enterrer la mesure pour le terme d'une année. C'est le seul bénéfice que l'opposition retirera de son procédé assez inusité. En effet, le principe de la mesure a été déjà affirmé deux fois par la Chambre deux années de suite et par de fortes majorités. L'année prochaine le parti libéral sera à son poste et ne se laissera plus surprendre par le parti de l'intolérance.

La grève des maçons et des charpentiers restera probablement encore pendant quelque temps dans le *statu quo*. Patrons et ouvriers se déclarent inébranlables dans leurs résolutions. Il est difficile de fixer avec quelque certitude le chiffre des ouvriers qui ont cessé tout travail. Les patrons trouvent avantage à en exagérer le nombre. Les ouvriers ont un intérêt contraire. A les en croire, beaucoup de leurs camarades auraient déjà quitté Londres et trouvé de l'ouvrage ailleurs. Si bien que, d'après leur estimation, il n'y aurait que 12 mille des leurs inoccupés. Les patrons, au contraire, prétendent que le chômage s'étend au moins à 18 ou 20 mille hommes.

Ce qu'il y a de plus malheureux dans ce conflit, c'est que cinq mille travailleurs au moins en sont les victimes, en ce sens qu'ils n'étaient affiliés à aucune société.

Ils viennent un peu tard de s'associer à leur tour et le secrétaire de leur association fait aujourd'hui — dans les journaux — un appel en leur faveur.

Hier le prince et la princesse de Galles sont allés présider à l'ouverture du musée Bethnal Green, un district de l'est de Londres. Ce musée a été installé comme une succursale du grand musée de South Kensington.

Voici qui pourra vous faire comprendre à quel point le quartier de Bethnal Green est inconnu des habitants de l'ouest de Londres : au revers du billet distribué pour la cérémonie de l'ouverture du nouveau musée était dessinée la route à prendre pour y arriver. Le quartier est habité presque exclusivement par les classes nécessiteuses. Une voiture particulière à deux chevaux y attire des attroupements d'enfants grands et petits, tant une telle apparition est rare dans ces districts cependant vastes et populeux. La plupart des gens qui y sont allés hier n'y avaient jamais été de leur vie. La distance est si grande qu'il faut un temps assez long pour y arriver. Aussi les pauvres gens qui habitent dans ces quartiers ne peuvent-ils guère profiter des musées de Londres, et c'est pour cela qu'on a eu l'idée d'en établir un dans leur voisinage. Ce musée servira en même temps à leur instruction et à apporter quelque distraction dans leur vie triste et monotone.

Sir Richard Wallace, l'héritier de lord Hertford, a mis à la disposition des directeurs du Musée sa vaste galerie de tableaux et d'objets d'art. C'est une collection immense et inestimable qui est restée inconnue aux amateurs pendant la vie des deux derniers marquis d'Hertford, tandis qu'ils l'agrandissaient sans cesse. L'école française surtout y est très-bien représentée : il y a des Watteau, des Greuze, des Frangonard, des Delaroche, des Ary Schefer, des Descamps, des Meissonier, des Horace Vernet : les Watteau et des Greuze en très-grand nombre. Les écoles italienne, espagnole et anglaise y sont aussi en nombre. Comme collection particulière, c'est une des plus remarquables qui existe. Elle mérite un voyage pour être étudiée.

Le monde des oisifs a été fort occupé, cette semaine, de la vente aux enchères des bijoux de l'impératrice des Français, chez M. H. Christie et Manson. Il y avait 123 lots, qui se sont vendus près de 1,250,000 fr. — C'est encore un joli dénier, même pour une ex-impératrice.

Après quelques jours d'une chaleur exceptionnelle le temps ici est redevenu froid et pluvieux.

Dans la séance du 28 du tribunal arbitral, M. Sclopis, après avoir énuméré les points sur lesquels porteront les travaux des arbitres, a fait ressortir, dans les termes suivants, la haute mission du tribunal :

« La formation de ce tribunal prouve qu'une nouvelle direction a été donnée aux idées qui gouvernent la politique des nations les plus avancées dans les voies de la civilisation. Nous sommes arrivés à une époque où l'esprit de la modération et les sentiments d'équité commencent à prévaloir sur les tendances d'une ancienne routine aussi arbitraire qu'insolente. Cette grande époque, qui place les intérêts de l'humanité au-dessus de ceux de la politique, avait été appelée par les vœux de toutes les grandes intelligences et de tous les cœurs généreux.

» Avec quelle joie ne doit-on pas accueillir l'accomplissement des désirs qui ont été si noblement exprimés au congrès de Paris de 1856, qu'à l'avenir les Etats soumissent leurs différends à l'arbitrage des puissances neutres avant de recourir à la décision par les armes. Nous ne pouvons davantage oublier ici la convention de Genève, qui a placé sous la protection spéciale du droit international l'impulsion de la charité sur les champs de bataille. Il est naturel de regretter que les vues équitables et sages de tels congrès n'aient pas été plus favorisées par les événements. Les esprits généreux ont éprouvé quelques cruels mécomptes, mais l'autorité morale des principes proclamés n'a pas subi d'atteinte. Grâce à l'initiative des hommes d'Etat qui président aux destinées de l'Angleterre et des Etats-Unis, l'idée généreuse du congrès de Paris a commencé à porter fruit. L'application des principes austères de la loi aux brûlantes questions de la politique va être tentée. L'histoire contemporaine établira que, malgré les récriminations réciproques les plus vives, les peuples de deux pays n'ont pas négligé de recourir à un mode d'arrangement conseillé à la fois par les amis de la paix et par les amis du progrès. »

Bulletin de la bourse de Londres.

(Correspond. particulière de L'INDÉPENDANCE.)

29 *juin*. — La bourse est encore inactive. Outre que c'est samedi il y a aussi la queue de la liquidation qui a été plus lourde qu'on ne pensait. Toutefois, elle se termine assez bien et il n'y a pas eu de sinistre. Le beau temps, l'heureuse terminaison de la question américaine et l'aisance du marché financier empêchent les cours de fléchir.

Les fonds anglais se maintiennent sans changement. On cote le 3 p. c. consolidé 92 3/8 1/2 au comptant et 92 1/2 5/8 à terme.

Le 3 p. c. réduit et le nouveau font 92 1/8 1/4.

Le 5 p. c. de l'Inde reste à 109-109 1/2.

Pour les valeurs étrangères, il ne se fait rien et il n'y a aucune modification à signaler.

Les valeurs américaines sont mieux tenues et sur presque toutes il y a une légère hausse. L'Erié monte de 2 1/2.

Au marché du chemin de fer il se fait également peu de mouvement, mais la dernière amélioration se maintient.

Les demandes d'escompte ont un peu diminué, car on s'est mis en mesure depuis deux jours pour les paiements de fin du mois. Le taux en dehors de la Banque est toujours à 2 7/8 3 p. c.

Chambre des Communes.

Fin de la séance du 28 juin.

M. FORSTER, sous-secrétaire d'Etat pour l'intérieur, engage la Chambre à ne pas accepter l'amendement apporté par la Chambre des Lords à l'art. 2, et d'après lequel le scrutin secret serait purement facultatif. Il déclare qu'aux yeux du gouvernement le bill avec les altérations qu'il a subi, est en realité un bill nouveau que la Chambre des Communes ne doit pas accepter. Le bill ainsi mutilé est inefficace et pire même qu'inefficace. L'Association pour le scrutin secret a fait savoir au gouvernement qu'il vaudrait mieux ajourner la question à un an que d'accepter les amendements.

M. DISRAELI croit que M. Forster exagère sa critique. Le sentiment général dans le pays n'est pas favorable au scrutin secret. Les amendements de la Chambre des Lords sont tellement substantiels et logiques qu'il espère les voir adopter par les Communes. Sans ces amendements, le bill ne serait qu'une mesure odieuse. Le pays ne le demandait pas, et dans la position où l'affaire du traité de Washington a mis le gouvernement, on n'aurait pas dû s'occuper d'autre chose durant cette session. L'orateur pense que la Chambre des Lords a agi sagement et avec modération en formulant ses amendements. Quant à lui, il aurait résolu la difficulté au moyen d'un article limitant l'application du bill exclusivement aux localités où il a été prouvé qu'on a usé de corruption. Il l'aurait réservé, comme le bill sur les émeutes, pour être mis à exécution seulement là où les nécessités du corps électoral l'exigeraient.

M. GLADSTONE, après avoir remercié M. Disraeli de son patriotisme et de sa discrétion dans l'affaire du traité de Washington, fait remarquer que plusieurs députés récemment élus se sont engagés en faveur du scrutin secret. Cela répond suffisamment à l'assertion d'après laquelle le pays ne demanderait pas le scrutin secret. Si la Chambre devait accepter les amendements des lords qui font l'objet de la discussion, le bill serait une mauvaise plaisanterie, une déception, un piége, et le grand parti libéral se montrerait infidèle à lui-même.

Plusieurs orateurs prennent la parole pour et contre sans fournir aucun argument nouveau.

M. HANBURY, élu il y a quelques semaines à Tamworth, se déclare engagé d'honneur en faveur du scrutin secret. On l'a si souvent pressé de soutenir cette mesure qu'il lui serait impossible de reculer.

On passe au vote. L'amendement des lords à l'article 2 est rejeté par 302 voix contre 234. — Majorité pour le gouvernement, 68.

M. FORSTER propose une rédaction qui se rapprocherait de l'amendement admettant un scrutin possible. M. James s'y oppose. La Chambre rejette par 382 voix contre 137.

Les amendements des lords permettant aux électeurs de se renseigner sur les votes aux lieux de réunion distants de l'électeur de deux milles (au lieu de quatre stipulés dans le bill primitif) sont éliminés après un court débat.

On vote ensuite sur l'amendement qui interdit l'usage des locaux d'écoles pour les opérations électorales. La Chambre le rejette par 365 voix contre 86.

MM. BERESFORD-HOPE et JAMES s'opposent à l'amendement qui étend les heures fixées pour la durée du poll. Il est rejeté par 227 voix contre 190.

La continuation est renvoyée à la séance suivante.

NOUVELLES DE HONGRIE.

(Correspond. particulière de L'INDÉPENDANCE.)

Pesth, 21 juin.

Les élections qui ont eu lieu hier et avant-hier à Pesth se sont terminées par un succès inespéré pour la majorité. La ville de Pesth envoie cinq députés au Parlement hongrois, trois appartenaient jusqu'ici à l'opposition. Cette fois-ci l'opposition a perdu ses trois siéges; les cinq candidats de la majorité ont été élus.

Mais il n'y a pas que la capitale qui se prononce contre les tendances du parti de la gauche; tous les jours de nouvelles conquêtes du parti Deak sont signalées dans des arrondissements qui appartenaient jusqu'ici exclusivement à l'opposition. Ainsi, sur quatre-vingt-dix élections, connues aujourd'hui, la majorité a conquis vingt siéges et n'en a perdu que quatre; elle a donc gagné seize siéges.

Ces faits prouvent assez qu'un revirement complet s'est fait dans l'opinion publique en Hongrie. Les causes en sont faciles à comprendre.

Le public est fatigué des discussions engagées au sujet du pacte de 1867. On commence à comprendre que le développement des institutions politiques de la Hongrie dans un sens libéral n'est possible qu'à la condition d'accepter, sans arrière-pensée, l'union conclue avec l'Autriche, que cette union fait partie des lois fondamentales du pays et doit être mise hors de toute contestation dans l'encente du Parlement hongrois.

Il faut que cette idée exerce une grande puissance sur les esprits puisqu'à Pesth, notamment, les électeurs ont éliminé du Parlement des hommes éminents de la gauche, tels que MM. Tokai, Czernatony, Vidacs, pour leur substituer des inconnus, comme MM. Radocza, Steiger et Favassi. Il est vrai que ces candidats représentent le développement libéral et pacifique de nos institutions, tandis qu'un gouvernement émanant du centre gauche pourrait nous conduire — du moins l'opinion le redoute — à un bouleversement du système en vigueur, à l'union personnelle avec l'Autriche, au retour de M. Kossuth et peut-être à la révolution.

L'insuccès de M. Tokai, le premier romancier de la Hongrie, auquel les électeurs ont préféré un avocat inconnu, M. Radocza, a fort irrité le bas peuple.

Il s'est livré à quelques excès regrettables qui heureusement n'ont pas pris de plus grandes proportions à cause du déploiement des forces militaires mises sur pied dans ce quartier.

Le comte Lonyay a obtenu un nouveau résultat favorable en ce qui concerne ses négociations avec les Roumains de la Transylvanie. Les éléments modérés roumains se sont placés sous la direction de leur archevêque Sckaguna, qui s'est prononcé pour le gouvernement hongrois. Les effets de cette déclaration n'ont pas tardé à se faire sentir : partout les candidats roumains modérés ont été élus, tandis que les meneurs des fractions extrêmes sont restés en minorité.

Le comte Lonyay tâche d'obtenir une imposante majorité à la Diète; c'est la première condition pour effectuer des réformes libérales.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

PARIS, *dimanche*, 30 *juin*.

Le *Journal officiel* promulgue aujourd'hui la loi relative à l'impôt sur le revenu et les valeurs mobilières.

Péninsule ibérique.

MADRID, *samedi*, 29 *juin*.

La publication du décret de dissolution des Cortès a paru.

Les élections auront lieu le 24 août.

La réouverture des Cortès est fixée au 15 septembre.

Le débarquement de flibustiers à Cuba ne se confirme point.

Outre-Mer.

NEW-YORK, *samedi*, 29 *juin*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 113 7/8; plus haut prix, 113 7/8; plus bas, 113 5/8; change en or sur Londres, 110 0/0; id. sur Paris, 520 0/0; 5/20 bons américains (1885), 115 1/2; 5 p. c. id. (1871), 113 3/8; actions du chemin de fer illinois, 139 0/0; id. Erié, 55 3/4; Chicago, 00 0/0; Central Pacific, 205 1/4; Union Pacifique, 38 0/0; coton, 26 1/4.

Les steamers *California*, *Main*, *Abyssinia*, *Tyrian* et *Peruvian* sont arrivés.

BULLETIN COMMERCIAL.

ANVERS, 29 *juin*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*). — Les affaires, depuis huit jours, ont eu en général peu d'entrain sur notre place; seulement, la consommation a quelque peu opéré au fur et à mesure de ses plus stricts besoins courants.

Le mouvement de notre port a été très-considérable cette semaine et quarante-trois navires du long cours et du grand cabotage sont entrés dans nos bassins. Parmi eux, on en compte dix-sept de la Plata avec cuirs, laines, peaux de mouton, crins et suifs; deux de New-York avec saindoux, lard et tabacs; deux de Philadelphie avec pétrole raffiné; un de la Havane avec sucre; un du Chili, avec grains, graines, laines et miels; quatre du Pérou, avec guano; un de Haïti, avec café et bois de teintures; un du Brésil, avec cafés et cotons; un d'Algérie; un de l'Egypte; un de la mer Noire, tous les trois avec grains et graines; sept de l'Italie, avec diverses marchandises; deux de l'Espagne, avec minerai, et un de la Turquie, avec huile d'olives.

Du nord de l'Europe, il est arrivé quelques navires avec de pleins chargements de froment.

Les *céréales* sont restées très-calmes pendant tout le courant de cette semaine, et quoique nous n'ayons pas de bien grands changements à signaler sur les prix du froment, la tendance pour ce grain doit être considérée comme généralement plus faible. Les avis, qui ne cessent d'arriver en baisse de tous les grands marchés de l'Europe pèsent fortement sur notre marché.

Les beaux froments roux danois, facilement obtenables, en détail, à fr. 34 1/2 et par parties, ont même été cédés en dessous de ce prix. Un chargement froment blanc du Chili, arrivé ces jours derniers en droiture, s'est rapidement vendu dans les prix de fr. 34 1/2 à 35, suivant quantité. Les seigles sont calmes et en tendance faible; quelques petites ventes de détail ont été faites à la consommation, à fr. 10 3/4 entrepôt pour seigle de France et à fr. 17 1/2 entrepôt pour seigle de Saint-Pétersbourg. Les orges et les avoines sont calmes quoique nominalement sans changements dans les prix. On a vendu depuis huit jours 25,000 hect. froment, 6,000 hect. seigle et 1,000 hect. orge, tandis que les importations, pendant la même période, se sont élevées à 35,000 hect. froment.

Les *graines de lin* à battre ont été assez régulièrement demandées depuis huit jours, mais uniquement dans les belles qualités, pour lesquelles les fabricants paient volontiers les prix antérieurs. On a alloué fr. 29 3/4 à 40 pour les graines du sud de la Russie, et fr. 33 à 33 1/4 pour les graines du nord de l'Europe.

Dans ces prix, environ 12,000 hect. ont eu acheteur. Les graines de qualité ordinaire ont été complétement négligées.

Dans les autres sortes de graines grasses, les affaires ont été à peu près complétement nulles depuis huit jours.

Les *cafés* sont toujours en très-bonne position, quoique moins actifs cette semaine. La consommation de notre pays se trouve généralement assez bien pourvue en ce moment, et comme elle trouve son bénéfice à vendre aux prix élevés actuels, elle désire réaliser au préalable ses provisions en magasin, avant de s'engager dans des opérations nouvelles. En outre, les importateurs, qui voient leurs provisions s'épuiser petit à petit, ne paraissent pas non plus très-désireux de vendre. Il résulte de tout cela que la seconde main, grâce aux bénéfices qu'elle réalise, vend à des prix moins élevés que la première main et le mouvement de cette semaine se borne à peu près à des placements de seconde main. La cote actuelle pour le bas ordinaire Haïti reste fermement établie à 45 1/2 cents le 1/2 kil.

Les *sucres bruts* étrangers sont très-fermes aux pleins prix de la semaine dernière et ont joui d'une bonne défaite. On en a vendu deux pleins chargements, l'un de 1,500 caisses Havane, avant débarquement, et l'autre de 2,000 caisses Havane, sous voiles, par navire incessamment attendu. Les prix payés n'ont pas été divulgués, toutefois ils doivent rouler sur base de fl. 19 entrepôt pour n° 12.

Les sucres bruts indigènes de betteraves faisant complétement défaut en marchandise disponible, toute l'attention se porte sur le sucre de la prochaine campagne, livrable pendant les trois derniers mois de cette année. Malheureusement, la demande pour l'exportation étant à peu près nulle et les avis d'Angleterre étant moins fermes, les transactions ont eu peu d'importance cette semaine et les prix ont quelque peu fléchi; la qualité à 88 degrés, air libre, est volontiers offerte à fr. 64 1/2, entrepôt, sans pouvoir se vendre ainsi.

Les *sucres raffinés* ont été très-calmes cette semaine et l'exportation n'a pas voulu opérer aux prix actuellement demandés par les raffineurs. Il n'y a eu que les sucres candis ainsi que les sucres en poudre qui aient été quelque peu traités pour la consommation à des prix assez bien soutenus aux précédentes cotes.

Les *cacaos*, de même que les *miels*, ont été très-calmes depuis huit jours, et n'ont donné lieu qu'à quelques petites affaires de détail pour la consommation. Les cacaos, toutefois, sont très-fermement tenus. Le miel reste nominalement sans changements, toutefois il est hors de doute que si la première main voulait vendre, elle devrait accepter des concessions sur les prix.

Les *riz* pelés n'offrent pas de variations à signaler sur les prix; cependant aux cours actuels la demande a continué passablement régulière pour la consommation, et en même temps les moulins ont assez volontiers offert en vente. Environ 3,000 b. ont pu se vendre, de fl. 7 1/2 à 7 3/4 pour vieux Nécransie, à fl. 8 1/2 pour Nécransie nouveau; à fl. 7 5/8 pour Rangoon nouveau, demi-riz, et à fl. 9 3/4 pour Rangoon nouveau voorloop. Les riz non pelés ont été très-calmes et sans aucune demande, cette semaine, les moulins étant encore suffisamment bien fournis pour le moment.

Les *résines* doivent se voir passablement calmes, d'autant plus que les avis de France, faisant prévoir une baisse ultérieure sur les prix, les consommateurs de notre pays se montrent assez peu disposés à acheter aux prix actuels. Les affaires ont donc été fortement réduites, et cette circonstance engage les détenteurs à offrir volontiers en vente, au prix de fl. 5, les qualités brunes de France et d'Amérique.

L'*essence de térébenthine* de France, passablement rare sur notre marché, se raffermit quelque peu de valeur et a été payée en détail fl. 31 par 50 kil.

En *potasses* on ne signale que quelques petits achats en potasse de Russie au prix de fl. 17 3/4 par 50 kilos. Les potasses d'Amérique, complétement négligées, maintiennent leurs prix antérieurs nominalement sans variations.

Les *cuirs* tendent de plus en plus à se raffermir, sous l'influence d'une bonne demande; de nombreux renforts sont arrivés ces jours derniers et trouveront un facile placement. On a vendu cette semaine 21,573 pièces, dont 6,544 cuirs secs de Buenos-Ayres, bœuf mataderos, de fr. 146 1/2 à 148; vache mataderos, de fr. 150 à 151, et bœuf et vache réunis, de fr. 127 1/2 à 138 3/4; 404 cuirs secs de Rio Grande, bœuf et vache réunis, à fr. 140; 100 cuirs salés secs de Bahia, bœuf et vache réunis, à fr. 111; 259 cuirs salés de Buenos-Ayres, bœuf, à fr. 84; 5,322 cuirs salés de Montevideo et de l'Uruguay, bœuf, de fr. 82 à 84 1/2, et vache, de fr. 77 à 84; 8,087 cuirs salés de Rio-Grande, bœuf, de fr. 80 à 81; 40 cuirs salés du Cap de bonne-Espérance, bœuf et vache réunis, de fr. 80 à 86; 403 peaux sèches de veaux de Buenos-Ayres, à fr. 118; 70 peaux sèches de buffles de Samarang à fr. 75; le tout par 50 kilos.

En *laines*, seulement 175 balles Plata suint ont pu se vendre, cette semaine, à des prix sans grands changements. Il semble cependant que la demande soit à la veille de se réveiller, sous l'influence des avis plus favorables de l'Angleterre et de l'Allemagne.

En *saindoux* d'Amérique nous ne voyons pas un bien fort courant d'affaires à renseigner aujourd'hui, par suite de la réserve que s'imposent les acheteurs en présence de la continuation des arrivages. La belle qualité à bouche s'est seulement quelque peu vendue de fl. 24 1/2 à 24 3/8, en disponible, à fl. 24 5/8 sur expédition de New-York en juin-juillet, et à fl. 25 sur livraison de septembre. Tous ces prix restent encore demandés en ce moment.

Les *suifs* du pays sont calmes et ont seulement été demandés pour les seuls besoins courants de la consommation. Celle-ci a payé fl. 24 1/2 pour suif de l'intérieur et fl. 24 5/8 pour suif fondu en ville.

Les suifs de la Plata, très-fortement importés cette semaine, ont été cédés en légère baisse depuis huit jours et, malgré cela, n'ont presque pas attiré l'attention. Les suifs de bœuf se sont quelque peu traités et ont été payés fl 25 5/8 à 25 11/16 pour marchandise disponible et fl. 25 7/8 pour marchandise flottante.

En suif de mouton, il ne s'est rien vendu et la cote, pour cette sorte, reste plus ou moins nominale, à fl. 25 3/8 par 50 kilos.

En suif de l'Amérique du Nord, nous ne voyons également rien à signaler; cette provenance trouverait de faciles vendeurs à fl. 25 1/4 par 50 kilos.

Le *pétrole* raffiné d'Amérique a été généralement calme depuis huit jours et les prix sont assez faiblement soutenus et même, pour certains termes de livraison, doivent se voir en légère baisse.

On a payé pour marchandise disponible et sur liquidation de juin fr. 43 1/2, sur juillet fr. 44 à 43 1/2; sur août fr. 45 à 44 1/2; sur septembre fr. 45 1/2, sur octobre 46; sur les 4 derniers mois réunis de l'année fr. 46 3/4 à 46 et sur les 3 derniers mois fr. 47 à 46 1/2 par 500 kilos. Le pétrole brut, de même que le naphte, est calme et nominalement sans variations depuis huit jours.

BRUGES, 29 *juin*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., 33-39, hausse 0-52; seigle, 18-23, baisse 0-44; sarrasin, 00-00, baisse 0-00; avoine, 17-37, baisse 0-40; orge, 18-90, baisse 0-68; pommes de terre, 8-17, baisse 0-83; fèves, 17-53, baisse 1-02; lin, 183, hausse 17-00; beurre, 225-00, baisse 11-00.

TOURNAI, 29 *juin*. — Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment blanc, l'hectolitre, fr. 25-84, baisse 0-50; id. roux, 24-40, hausse 0-10; méteil, 20-67, baisse 0-33; seigle, 14-35, baisse 0-65; avoine, 7-53, hausse 0-28, féverolles, 14-50, baisse 0-00; beurre, le kil., 2-47; baisse 0-04.

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers.*

ARRIVAGES DU 28. — Le st. angl. *Ariadne*, c. Jones, de Buenos-Ayres, avec diverses marchandises.

La barque angl. *Torryburn*, c. Copp, de Buenos-Ayres, avec cuirs et laine.

La goël. angl. *Jane Knox*, c. Smith, de Par, avec terre à porcelaine.

La goël. fr. *Marie Clémence*, c. Mahé, de Requejada, avec minerai.

La barque ital. *Tre Fratelli*, c. Sesarego, de San Nicolas, avec cuirs et laine.

— DU 29. — Le st. angl. *Marie Stuart*, c. Clark, de Leith, avec div. march.

Le brick autr. *Assoluto*, c. Soppa, de Bône (Algérie), avec minerai de fer.

La barque russe *Navigator*, c. Roos, de Port-au-Prince, avec div. march.

La barq. suéd. *Gustafva*, c. Jeppson, de Sundswall, avec bois.

Le brick esp. *Bat*, c. Ugalde, de la Havane, avec sucre.

Le brick fr. *Adolphe*, c. Berthomé, de Requejada, avec minerai.

La goël. fr. *Louise Désirée*, c. Garnier, de Santander, avec minerai.

La goël. angl. *Puck*, c. Broadhead, de Par, avec terre à porcelaine.

Le 3-m. russe *Imperator Alexander II*, c. Hellman, de New-York, avec div. march.

DÉPARTS DU 28. — Le steamer holl. *Urania*, c. Kjempe, pour Brême, ch.

Le steamer suéd. *Sven Renstrom*, c. Matern, pour Gothembourg, ch.

DU 29. — Le lougre fr. *Marie-Victorine*, c. Piquot, pour l'Espagne, sur lest.

La goël. fr. *Printemps*, c. Guézel, p^r Christiania, ch.

La goël. fr. *Benjamin*, c. Tual, p^r Newcastle, ch.

Le 3 m. am. *Ida Lilly*, c. Otis, pour Boston, ch.

Le 3 m. ital. *Nicolino*, c. Orrero, p. Rio-Janeiro, ch.

La goël. allem. *Wilhelm Schutt*, c. Schon, pour Kœnigsberg, ch.

Le st. fr. *Sasanne*, c, Grout, pour Bordeaux, ch.

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

ARRAS, 29 *juin*. — Blé blanc, fr. 26-00 à 28-50; blé roux, 22-00 à 27-50; seigle, 11-50 à 13-00; escourgeon, 12-00 à 14-00; avoine, 6-00 à 8-00; œillettes, 35-75 à 34-50; colza, 00-00 à 00-00; caméline, 20-00 à 23-60; lin, 24-50 à 25-50. — Huiles : œillette, sur fine, fr. 000-00 à 000-00; id. à froid, 00-00 à 00-00; id. rousse, 00-00 à 00-00; id. colza disp., 84-00 à 00-00; id. à clair, 00-00 à 00-00; id. pour quinquets, 00-00 à 000-00; lin, 91-00 à 00-00; caméline, 00-00 à 00-00. — Tourteaux (104 kil.) : œillette, fr. 14-50 à à 00-00; colza, 16-50 à 16-75; lin, 24-00 à 26-00; caméline, 17-00 à 00-00; chanvre, 00-00 à 00-00

LONDRES, 28 *juin*. — *Céréales*. — Marché de Londres.

Le temps continue à être orageux et il a exercé une influence sur les prix, qui ont été plus fermes.

Blé. — Le marché a été calme, cependant les prix ont éprouvé une tendance à la hausse. Les approvisionnements en blés indigènes étaient peu considérables, mais ceux du dehors étaient en quantité suffisante. La demande était sans activité, mais les prix se sont bien maintenus.

L'*orge* se vendait difficilement, aux prix du dernier marché.

L'*avoine* dont la quantité était considérable, s'écoulait lentement, et faisait les mêmes prix que lundi.

Le *maïs* s'achetait avec précaution, sans changement dans la valeur.

Il en était de même des pois et de la féverole.

La farine changeait lentement de mains, mais les prix étaient plus fermes.

Houblons. — Les avis des comtés houblonniers sont moins favorables. Le temps froid et les pluies torrentielles de ces derniers jours ont nui au développement de la plante. En conséquence, le marché est ferme et les opérations considérables. On a coté, année 1871 :

Mid. et East Kent, fr. 262-50 à 425; Weald of Kent, 212-50 à 262-50; Sussex, 193-95 à 236-25; Farnham, 288-75 à 400 les 50 kil.

Récolte 1870 : Mid and East Kent, fr. 75 à 162-50; Weald of Kent, 75 à 143-75; Sussex, 81-25 à 140; Fernham, 150 à 175; anciens, 31-25 à 50.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses.*

HAVRE, 29 *juin*. — La semaine se termine avec un marché à peu près nul pour les *cotons*. En effet, y compris 90 b. (en deux lots), remontant à la soirée d'hier), on note à peine 120 b., réalisées jusqu'à quatre heures, le tout en disponible. Les cours, par suite, sont purement nominaux, dans la parité de fr. 137 à 138 pour le très-ordinaire N.-Orléans disponible.

A terme, le marché est également inactif.

Les cafés, toujours fort calmes, n'ont aussi trouvé preneurs que pour 400 sacs Haïti, à fr. 88 50 les 50 kilog. ent., marchandise telle quelle, et 400 sacs Rio, détaillés, de fr. 156 50 à 157, acq.

Les *cuirs* restent demandés et très-bien tenus. Nous avons eu à noter, de nouveau, depuis hier, en provenance du Chili, 6,500 Valparaiso, salés secs, à livrer, au prix en faveur de fr. 96 les 50 kil.; plus une bagatelle de 132 dito, salés verts, légers, disp., à fr. 81.

Les *suifs* ont provoqué plus d'affaires aujourd'hui, et les cours, par suite, tendent à s'élever de nouveau. On a fait ainsi depuis hier, en divers lots, 400 demi-pipes Plata de mouton, à fr. 54 des 50 kilog.; plus 100 bouc. New-York, au cours précédent de fr. 53 50.

LONDRES, 28 *juin*. — *Sucres*. — La demande n'a pas augmenté d'activité et les ventes continuent à être peu importantes. On a disposé de 270 tonneaux provenant des Antilles anglaises, Jamaïque fr. 78-75 à 80. Demerara cristallisé de 96 à 100; 150 tonneaux Madras, non encore arrivés, à 58-75 sur quai. Les qualités raffinées sont plus recherchées qu'au dernier marché, mais les prix sont restés les mêmes.

Huiles. — On a vendu l'huile de lin sur place fr. 86-85 à 87-50. De septembre à décembre fr. 84-35; l'huile de navette anglaise brun sur place et à terme fr. 93-75 à 95; raffinée, fr. 100; étrangère, fr. 101-25 à 102-50; l'huile de coton raffinée, sur place, fr. 80.

L'*huile de pétrole* d'Amérique, raffinée, 1 sh. 3d. 3/4 à 1 sh. 4 d.

L'*essence de térébenthine* américaine et française, fr. 112-50.

Suifs. Le marché est en baisse. On a coté Y. C. Saint-Pétersbourg fr. 117-50 sur place; d'octobre à décembre, fr. 118-75.

Laines. — Les ventes se sont opérées avec une assez grande animation et les acheteurs français ont fait beaucoup d'affaires. Cependant les belles qualités du Cap sont légèrement meilleur marché. Quant à celles d'Australie, les prix n'ont subi aucune modification. MM. Hazard et Caldecott ont vendu 4,684 balles, dont 1,838 de Port Philippe, 508 de Sydney, 631 d'Adelaïde, 846 de la Nouvelle-Zélande, 271 de la terre de Van Diemen, 66 de la Rivière du Cygne et 704 du Cap.

Charbons, fers et métaux.

SAINT-DIZIER, 28 *juin*. — De tous les points on signale une grande animation d'affaires et la continuation de la même fermeté dans tous les cours; mais le mouvement ascensionnel du prix des fontes et des fers n'a pas fait de nouveaux progrès.

Les fers au coke sont aujourd'hui à peu près généralement à 300 fr. au lieu de 285 à 300 que nous cotions.

La machine et les fils de fer sont toujours aussi recherchés; on a payé jusqu'à 20 et 25 fr. d'augmentation sur nos derniers prix pour des livraisons qu'on tenait à obtenir très-prochainement.

La fonte brute, pour affinage, reste à 160 et 165 fr., mais son cours est plus nominal que réel, faute de marchandise.

Les moulages sont en bonne demande, la faveur qui s'attachait à quelques articles seulement, comme la poterie, s'est généralisée, et pour presque toutes les sortes on a des commandes abondantes; les articles privilégiés sont toujours la poterie et la grosse mécanique.

THÉATRE LYRIQUE (7 h. 0/0). — Lundi, 1er juillet, *un Frère terrible*, v. en 1 acte; *le Terrible Savoyard*, v. en 1 acte; grandes luttes; *la Fille terrible*, v. en 1 acte; grand intermède.

JARDIN ZOOLOGIQUE (Quartier-Léopold). — Prix d'entrée : 1 fr.; enfants, 50 c. — Les dimanches et jeudis, à 7 h. 1/2, concert de symphonie; les lundis et samedis, à la même heure, concert d'harmonie.

Pendant les concerts l'aquarium sera éclairé au gaz et la cascade fonctionnera. — Entrée de l'aquarium : 50 c.

WAUX-HALL, au Parc (8 h.). — Tous les soirs, concert par l'orchestre complet du théâtre royal de la Monnaie. — Entrée, 50 c.; enfants, 25 c

SAISON D'ÉTÉ 1872

BAINS DE HOMBOURG

PRES FRANCFORT-SUR-MEIN.

SAISON D'ÉTÉ 1872

Les **Eaux salines** et **muriatiques** de **Hombourg** sont recommandées par les plus célèbres médecins comme un remède efficace contre les maladies de l'estomac, des intestins et du foie.

L'**Établissement des Bains** comprend le **service hydrothérapique**, les **Bains et Douches de gaz acide carbonique**, les **Bains salins avec addition d'eaux-mères**, la **cure de petit-lait.**

Le calme, la fraîcheur du pays, l'air vif et pur des montagnes, la variété des excursions et des promenades, tout concourt au rétablissement de la santé.

Le **KURSAAL** réunit, dans son enceinte, les **SALONS** de **CONVERSATION** et de **LECTURE**, la **GRANDE SALLE de BAL et de CONCERT**, le **Restaurant**, tenu par **CHEVET** de Paris, et le **GRAND CAFÉ**, contenant plusieurs billards.

Toute l'année, à **Hombourg**, on joue le **Trente et Quarante** avec le **demi-refait**, et la **Roulette** avec **un seul zéro.**

L'excellent **Orchestre**, dirigé par le maître de chapelle **Garbé**, se fait entendre trois fois par jour : le matin, aux Sources; à midi et le soir, dans les Jardins du Kursaal. — **Réunions dansantes, MAGNIFIQUE THÉATRE**, chef-d'œuvre de bon goût, de confort et d'élégance. — Pendant la haute saison, **Opéra italien** avec Mmes **Adelina Patti, Scalchi**, MM. **Stagno, Verger**, etc.; deux représentations par semaine.

Les familles étrangères trouvent à **Hombourg** un grand nombre de **Villas** et d'**Hôtels meublés** avec le luxe le plus confortable.

Station télégraphique.

On se rend de **Bruxelles** à **Hombourg** par le chemin de fer en douze heures, en passant par **Cologne, Mayence** et **Francfort.**

De **Francfort** à **Hombourg**, le trajet se fait en chemin de fer en une demi-heure. — Il y a neuf convois par jour, aller et retour.

OUVERTURE DEPUIS LE PREMIER MAI.

BAINS D'EMS.

OUVERTURE DEPUIS LE PREMIER MAI.

Les eaux d'**EMS** appartiennent à la classe des Eaux alcalines chlorurées carboniques fortes; elles sont précieuses, parce qu'elles tiennent en dissolution l'élément alcalin, qui affaiblit l'économie, et l'élément chloruré, qui la reconstitue; l'abondance des gaz en rend la digestion très-facile.

Une nouvelle source d'eau minérale ferrugineuse, d'une température de 16 degrés, a été découverte l'année dernière et aménagée pour les buveurs; elle est appelée à rendre de grands services à la thérapeutique, et les familles qui sont dans l'usage de quitter **EMS** pour se rendre dans les villes d'eaux possédant des sources ferrugineuses, pourront donc faire cette cure avec autant de succès à **EMS** et éviter les inconvénients d'un déplacement.

De magnifiques salons, où tout est réuni pour le bien-être et l'agrément des baigneurs, font du **KURSAAL** un établissement modèle. Les fêtes, les bals, les concerts, les représentations théâtrales s'y suivent pendant toute la saison.

Toutes les Eaux de Nassau se trouvent à Paris, rue de la Michodière, 11, au dépôt de la Compagnie hydrologique allemande.

Immeubles en Belgique.

Etude de Maître MORREN,
rue de la Loi, n° 3 a.

Le notaire MORREN, à Bruxelles, vendra définitivement, avec bénéfice d'enchères, en la salle des ventes par notaires, mardi 9 juillet 1872, à 1 heure :

Un bel **Hôtel**, situé à Bruxelles, rue Montoyer, 14, avec écuries pour 21 chevaux, remise, cour, jardin et autres dépendances. Mise à prix, fr. 125,000

Un beau **Terrain à bâtir**, rue Montoyer, joignant audit hôtel. Porté à fr. 34,000

Et un **Terrain à bâtir**, rue de l'Industrie, joignant également audit hôtel. Mise à prix, fr. 25,000

Cette belle propriété, ne formant qu'un ensemble, contient 9 ares 68 cent., ayant une façade de 18 mètres, rue Montoyer, est située à proximité des boulevards et se trouve plus amplement décrite aux plans qu'on peut se procurer en ladite étude.

L'entrée en jouissance est fixée endéans le mois de la vente.

Les acquéreurs auront la faculté de conserver sur la propriété un capital de 100,000 fr. à 5 p. c. 2515

COMPTOIR GÉNÉRAL.

39, rue des Petits-Carmes, 39.
BRUXELLES.

Banque, Recouvrements, Escompte, Dépôts

L'intérêt des fonds déposés au *Comptoir Généra* est actuellement fixé comme suit :

1° Pour sommes à disponibilité et remboursables contre chèques. . . . . 2 1/2 p. c.

2° Pour sommes remboursables à échéances fixes et représentées soit par des certificats nominatifs, soit par des obligations au porteur :

De 3 à 11 mois	3 p. c. l'an.
à 1 an	3 1/2 p. c. —
à 2 ans	4 p. c. —
à 5 ans et au delà . . .	4 1/2 p. c. —
à 6 ans et au delà . . .	5 p. c. —

Les bureaux et la caisse sont ouverts de 10 à 2 heures.

Le soussigné porte à la connaissance du commerce que, dès à présent, il a confié les intérêts de son commerce, à Samarang, à MM. SCHNITZLER et Ce. Rotterdam, 30 juin 1872.
2514 HYMANS VAN VEENENDAAL.

PERDU ENTRE DOUVRES ET BLANDAIN.

M. COLLINGS a perdu un **Portefeuille** contenant des *circular-notes* et *banknotes* de la Banque d'Angleterre. Valeur, 120 liv st. Le paiement des circular-notes a été suspendu. — Celui qui rapportera le portefeuille avec son contenu chez M. P. DEBUES, 28, rue Fossé-aux-Loups (Bruxelles), recevra 25 livres st. de récompense. 2519

MAISON IRLER

6, place Sainte-Gudule, 6.

GRANDE LIQUIDATION

MEUBLES ET SOIERIES

25 % en-dessous du prix de fact^re (*Soieries p^r robes*).
15 % id. du prix de fabrication (*Meubles neufs*).

N. B. En vente également des **meubles d'occasion** ayant déjà servi. 2517

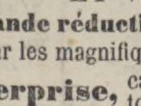 AVIS IMPORTANT

NAVIGATION REGULIÈRE
entre

ANVERS ET LONDRES

ET VICE VERSA.

Grande réduction du prix de passage.

Par les magnifiques steamers de 1re classe :

Enterprise, cap. TARGETT, partant d'Anvers tous les *Mercredis soir*.

Nestor, capitaine BEARMAN, partant d'Anvers tous les *Samedis soir*.

PRIX DES PLACES :

1re cabine, billet simple.... **10** shill., fr. **12-50**
Aller et retour, billet valable pour un mois......... **15** » » **18-75**

Pour plus amples informations, s'adresser à Anvers à MM. MARQUER frères et Ce, armateurs, rue St-Paul, 7, et à Londres à MM. HOFMAN SCHENK et Ce, 4, Vine street Minories. 2351

LEÇONS de **Dessin** pour **Femmes.** Leçons de *commerce*, de *confection*, de *lingerie*, de *fleurs artificielles*. — Rue de Marais, 94, à l'ECOLE PROFESSIONNELLE pour FILLES

SOURCES DE CARLSBAD

dites

Mühl-Schloss & Sprudel

PASTILLES ET SELS DE CARLSBAD.

CARLSBAD. Par ses effets salutaires au plus haut degré, dans une foule de cas, L'EAU MINÉRALE NATURELLE DE CARLSBAD se trouve à la tête de TOUTES LES EAUX MINÉRALES, MÉDICINALES.

C'est surtout dans les maladies de l'ESTOMAC, des INTESTINS, du FOIE, de la RATE, des REINS, de la VESSIE et de l'URÈTRE, de la PROSTATE, de la DIABÈTE, des AFFECTIONS CHRONIQUES DE LA MATRICE et de la GOUTTE, que l'usage de L'EAU DE CARLSBAD est recommandée.

On prend l'EAU DE CARLSBAD chez soi de la même façon qu'aux sources. La dose ordinaire est chaque matin d'un cruchon qu'on boit chaude ou froide, à intervalles de 20 minutes, et si c'est possible à la promenade à l'air frais, ou à la maison, ou au lit. Pour augmenter la force purgative de l'EAU DE CARLSBAD, on ajoute une cuiller à thé de la source saline dite Sprudel.

L'EAU MINÉRALE DE CARLSBAD prise froide est plutôt dissolvante que lorsqu'on la prend chaude.

LIMON DE MARAIS, SEL FERRUGINEUX ET ALCALIN DE MARAIS.

Ces bains, riches en principes ferrugineux, alcalins et salins, dont la matière est empruntée aux marais et salines de

MM. Mattoni et Ce, à Franzensbad

sont excellents pour compresses. Ils sont aussi très-efficaces dans les appauvrissements et pertes de sang, dans la dépression des organes et tissus et l'énervement, la lassitude dans les fonctions animales qui en sont la cause ou les suites.

SOURCE DE SEL ALCALIN
dite

GIESSHUBLER SAUERBRUNN

ou source du roi Othon, près Carlsbad.

Eaux gazeuses acidules très-pures.

Expédition journalière de cruchons frais. S'adresser à l'administration des sources Giesshübler

MM. Mattoni et Knoll, à Carlsbad

Brochures, prix-courants, etc., gratis.

PLUS DE MÉDECINE ! — LA SANTÉ rendue à tous sans médecine, sans purges et sans frais, aux Adultes et aux Enfants, par la délicieuse

REVALENTA ARABICA

Farine de santé **DU BARRY** DE LONDRES

QUI NOURRIT TROIS FOIS MIEUX QUE LA VIANDE ET ÉCONOMISE CINQUANTE FOIS SON PRIX EN MÉDECINE.

SUR DEMANDE, ON ENVOIE FRANCO UN EXTRAIT des 75,000 CURES DE MALADIES REBELLES A TOUT TRAITEMENT.

Un repas coûte environ 25 centimes et nourrit mieux qu'une livre de viande.

Elle rend la santé parfaite à l'estomac, aux nerfs, aux poumons, foie, glandes, vessie, reins, cerveau, sang et muqueuse, ainsi que l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, guérissant les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en mer, même en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes d'estomac, insomnies, fluxion de poitrine, chaux et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, diabète, gravelle, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque d'embonpoint, de fraîcheur et d'énergie nerveuse. Cet aliment est également préférable au lait et à la panade pour élever les enfants et pour fortifier les faibles de tout âge. Il raffermit les chairs des personnes affaiblies ou boursouflées.

EXTRAIT DE 75,000 CURES DE MALADIES REBELLES A TOUT AUTRE TRAITEMENT :

Désormais nul ne pourra douter des cures merveilleuses obtenues par la *Revalenta Arabica Du Barry*. Aux milliers de bénédictions déjà reçues, nous sommes heureux de pouvoir joindre celles de S. S. le Pape.

Elle est constatée dans la *Gazette du Midi :*

L'heureuse guérison de S. S. le Pape

PAR LA REVALENTA ARABICA DU BARRY.

« Rome, 21 juillet 1866. — La santé du Saint-Père est excellente; elle l'est surtout depuis que, s'abstenant des remèdes avec lesquels on prétendait le guérir des incommodités inséparables de son âge, il fait presque exclusivement usage de l'excellente **Revalenta Arabica Du Barry**, qui a opéré sur sa personne des effets surprenants. On assure que Sa Sainteté en consomme régulièrement une assiettée à tous ses repas, et qu'elle ne peut assez louer les avantages qu'elle en ressent. » (*Gazette du Midi*, de Marseille, 25 juillet.)

—

Cure n° 63,484.—Jumet, près Charleroi, 9 mai 1863. — Votre précieuse Revalenta a opéré la guérison de ma femme, sujette à des souffrances et à des vomissements continuels. Il est inutile de vous ennuyer de longs détails sur sa maladie et sur les maux qui, depuis 4 ans, la tourmentaient sans trève. Enfin un brave médecin de nos environs lui conseilla de faire usage de votre farine. Elle commença à s'en servir le 19 avril dernier, et déjà, au grand étonnement de plusieurs personnes, les vomissements ont cessé; l'affection des yeux ainsi que celle des jambes ont disparu, le sommeil est redevenu paisible, les douleurs du cœur, de l'estomac et des reins cèdent insensiblement et sont déjà presque nulles.

L.-J. DURY.

—

Cure n° 61,816.—Longueville (Belgique), le 21 septembre 1862. — Monsieur, je me suis servi de la Revalenta, il y a quelques mois, contre une toux dont je souffrais depuis plus d'un an, et au bout d'un mois je fus radicalement guéri. Quatre autres personnes à qui j'ai conseillé ce remède se sont trouvées mieux au bout d'un certain temps, et sont venues me remercier du conseil que je leur avais donné.

P.-J. IMBERECHTS, clerc de notaire.

Certificat n° 62,812 — Liége, le 14 novembre 1863. — Monsieur, si l'attestation d'un ouvrier peut être utile, je viens joindre la mienne à celles de tant de personnages de distinction qui se trouvent sur votre recueil.

Atteint de dartres au bas des jambes depuis 1851 et trouvant que le mal ne faisait que s'empirer sous le traitement de trois médecins qui m'assuraient, du reste, qu'à mon âge (55 ans) la guérison était impossible, je me suis décidé, à mon grand bonheur, de faire usage de votre Revalenta, qui m'a parfaitement guéri en peu de temps et a affermi ma santé en général d'une manière surprenante.

Recevez, messieurs, les sentiments de reconnaissance de votre dévoué serviteur. GR. VOOS,

Concierge au banc d'épreuves des armes à feu.

—

Couillet (Hainaut), novembre 1863. — Si je n'avais pas fait usage de la Revalenta, qui m'avait été prescrite par les médecins, je n'existerais plus maintenant.

J. JOHNEN GUISSE.

—

Cure n° 62,815. — Thuillies (Belgique), 30 septembre 1865. — Depuis 20 ans j'ai souffert d'une dyspepsie avec tous les maux qui l'accompagnent. Votre première boîte de Ravalenta a fait disparaître la stupeur, la chaleur de l'estomac et les congestions cérébrales.

J.-J. NOEL.

—

Cure n° 78,364. — **Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.** — Rue Dénoyez, 13 (Belleville), Paris, le 2 février 1872. — Monsieur, comme moi et mon mari, nous devons la vie à votre *Revalenta Arabica*, qui nous a sauvés tous deux après que tout remède avait échoué, nous venons vous remercier. Pendant seize ans, j'ai horriblement souffert d'une maladie de foie, avec diarrhée épouvantable, et qu'aucune drogue ne pouvait arrêter.

J'étais gonflée de tout le corps et les médecins ne me donnaient plus que quelques semaines à vivre.

En même temps, j'avais une fièvre et des étouffements continuels; c'est alors que j'ai été assez heureuse de rencontrer votre merveilleuse *Revalenta Arabica*, qui a parfaitement rétabli ma santé et mes forces.

Mon mari avait une tumeur sur le foie, vomissant tous ses aliments, et les médecins m'assuraient qu'il n'en reviendrait pas; il s'est parfaitement rétabli avec votre *Revalenta Arabica*, à l'étonnement de tous ceux qui ont connu ses souffrances.

Femme LÉGER.

—

Cure n° 48,614 : de Mme la marquise de Bréhan. — Naples, ce 17 avril 1862. — Monsieur, par suite d'une hépatite, j'étais tombée dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire ou écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Sous une tristesse mortelle, tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins anglais et français m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La *Revalenta* est bien nommée, car, béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin, reprendre ma position sociale. Agréez, monsieur, l'assurance de ma vive reconnaissance et ma considération la plus distinguée.

Marquise DE BRÉHAN.

—

Cure n° 62,986. — **Suppression des règles.** — Neufchâteau (Vosges), 23 décembre 1862. — Ma fille, âgée de dix-sept ans, par suite de la suppression de ses règles, était atteinte de l'horrible maladie « la danse de Saint-Guy » au plus haut degré; son système nerveux était tellement dérangé que les médecins en désespéraient. C'est alors que je l'ai mise à la *Revalenta Arabica Du Barry*, et cette délicieuse nourriture réparatrice l'a parfaitement rétablie; elle jouit de la meilleure santé possible. Cette cure fait beaucoup de bruit ici et jalouse beaucoup de médecins, qui tous avaient abandonné à la mort mon enfant : ils sont terrifiés de la voir forte, grande, fraîche et pleine de santé.

MARTIN, officier comptable en retraite.

Cure n° 65,112. — **Gastralgie et vomissements.** — Saint-Arnaud, 10 septembre 1865.

Lorsque j'ai commencé à faire usage de votre délicieuse farine, je ne pouvais plus rien supporter; les aliments revenaient incessamment. Je ne pouvais plus me tenir sur mes jambes ni dormir, toujours le creux de l'estomac gonflé. Je vous atteste que depuis ma jeunesse, sitôt après avoir dîné, le manger me revenait dans la bouche à pleines gorgées, et, lorsqu'il n'y avait plus rien dans l'estomac, je vomissais un acide comme du verjus, ce qui m'ôtait toutes mes forces. Depuis que je fais usage de votre *Revalenta Arabica*, mes forces reviennent de jour en jour, grâce à Dieu que j'ai connu votre farine aussitôt; encore six mois, je n'en aurais pas eu besoin, je crois, tellement l'irritation de mon estomac devenait forte. Maintenant, je digère presque tous les aliments avec facilité. E. PAYARD.

—

Cure n° 62,845.—**Asthme.**—Ecranville (Seine-Inférieure), 27 novembre 1863. — Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalenta Arabica Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très bien et respire facilement. J'ai l'honneur, etc. BOILET, curé.

—

Cure n° 68,413. — **Paralysie.** — Château d'Allons (Lot-et-Garonne), 6 janvier. — Atteint d'une paralysie qui m'avait enlevé l'usage de la langue et le mouvement des bras et des jambes, j'ai eu recours à votre précieuse Revalenta Arabica, négligeant tout autre traitement. Au bout de quelques semaines, et malgré mes soixante-dix ans, j'ai recouvré l'usage de la langue et celui des bras et des jambes.

LACAN père.

—

Cure n° 69,924. — **Gastralgie-Cancer.** — Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier 1868. — Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que, depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier, j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalenta Arabica Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces lui reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHAZELLES, comtesse DE GOURGUE.

—

Cure n° 70,421. — **Constipation opiniâtre.** — (Zifté) Alexandrie (Egypte), 22 mai 1868. — J'ai bien eu l'occasion d'apprécier toute l'utilité de votre Revalenta Arabica, que j'ai prise depuis trois mois. J'étais affecté depuis neuf ans d'une constipation des plus rebelles. C'était terrible, et des médecins hors ligne m'avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de me guérir. Que les souffrants se réjouissent! Si la science médicale est impuissante, la très-simple Revalenta Arabica y supplée avec des résultats des plus satisfaisants. Elle m'a radicalement guéri. Plus d'irrégularités des fonctions, plus de tristesse ni de mélancolie. Elle m'a donné une vie nouvelle. A. SPADARO.

—

Cure n° 914. — **Bronchite.** — Luzarches (Seine-et-Oise), 5 décembre 1866. — J'ai pris la *Revalenta Arabica* du Barry contre une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite. Je m'en trouve incroyablement bien sous tous les rapports.

GAUTHIER.

—

Certificat n° 69,719.— **Hydropisie.**—Ticheville (Orne), 20 mars 1867. — Ayant pris de la *Revalenta arabica* pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques. Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

—

Cure n° 68,471.—**Épuisement.**—Prunetto (près Mondovi), 26 octobre 1866. — Monsieur, je puis vous assurer que depuis que je fais usage de la merveilleuse Revalenta du Barry, c'est-à-dire depuis deux ans, je n'éprouve plus aucune incommodité de ma vieillesse ni le poids de mes 84 ans. Mes jambes sont devenues fortes, ma vue tellement bonne, que je n'ai pas besoin de faire usage de lunettes; mon estomac est robuste comme à l'âge de trente ans. Bref, je me sens rajeuni, je prêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. Je vous autorise à donner à cette déclaration toute la publicité que vous voudrez. Votre tout dévoué, L'abbé Pierro CASTELLI, bachelier en théologie et curé de Prunetto (arrondissement de Mondovi).

—

Cure n° 65,811. — **Dyspepsie.** — Vervant, 28 mars 1866. — La Revalenta Arabica du Barry m'a sauvé la vie et guéri de ma dyspepsie de huit ans, pour laquelle j'avais suivi les conseils des meilleurs médecins sans résultat favorable, et, selon eux, je n'avais plus que quelques mois à vivre.

J'ai l'honneur, etc. A. BRUNELIÈRE, curé.

—

Cure n° 63,476. — **Gastralgie.** — Sainte-Romaine-des-Iles (Saône-et-Loire). — Dieu soit loué! La Revalenta Arabica du Barry a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et de sueurs nocturnes, pour me rendre l'indicible jouissance de la santé. J. COMPARET, curé.

—

Cure n° 70,406. — Cadix, 3 juin 1868. — Monsieur, — J'ai bien du bonheur à pouvoir vous dire que ma femme, qui souffrait depuis des années de douleurs aiguës dans les intestins et d'insomnies continuelles, s'est parfaitement guérie par votre incomparable *Revalenta Chocolatée*. Nous sommes très-reconnaissants et je profite de cette occasion à vous assurer de ma plus haute considération. VICENTE MOYANO.

—

Certificat n° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, ma fille qui était excessivement souffrante ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve très-bien de la *Revalenta Chocolatée* qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes.

Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

La REVALENTA ARABICA en boîtes de un quart de kilog., 2 fr. 25 c.; demi-kilog., 4 fr.; 1 kilog., 7 fr.; 12 kilog., 60 fr. — La REVALENTA ARABICA CHOCOLATÉE en poudre et en tablettes pour 12 tasses, 2 fr. 25; 24 tasses, 4 fr.; 48 tasses, 8 fr.

DU BARRY et Ce, à **Bruxelles**, 12, rue de l'Empereur; même maison à **Paris**, 26, place Vendôme; à **Londres**, 77, Regent street; à **Turin**, 2, via Oporto; à **Madrid**, 1, calle de Valverde; à **Berlin**, 178, rue Frederic; à **Vienne**, 8, Wallfischgasse; **Lisbonne**, Serzedello et Ce, 16, Largo do Corpo Santo; à **Anvers**, Waersegers père, Linzen-Clessens, Lauwers; **Gand**, Legers-Bogaerts; **Liége**, Thiriar; **Bruges**, Veys-Frison; **Tournai**, veuve Delourme; **Verviers**, Etienne-Chapuis; **Mons**, Latteur; **Namur**, Jossart, **Louvain**, Daviaud; **Malines**, Castor; **Amsterdam**, Het Verkoophuis; **New-York**, J.-F. Henry, 8, College Place; **Sydney**, Elliott Brothers; **Calcutta**, Scott, Thompson et Ce; **Halifax**, N. S. Avery, Brown; **Montreal**, Evans, Mercer et Ce; **Pernambuco**, Ferreira, Maia et Ce; **et chez tous les bons Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs, dans toutes les villes de la Belgique et à l'étranger.**

Immeubles en Hollande.

VENTE PUBLIQUE A HAARLEMMERMEER

par le ministère du notaire C.-J.-G. DE BOOIJ, résidant à Haarlem (Hollande), jeudi le 18 juillet 1872, à dix heures du matin, au *café de Nederlanden*, à Hoofddorp, commune du Haarlemmermeer.

C.-J.-G. DE BOOIJ, notaire, résidant à Haarlem (Hollande), vendra publiquement, dans une seule séance, au jour et au café susdit :

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

A HAARLEMMERMEER

consistant en deux fermes avec maisons pour ouvriers et 99 hectares 19 ares 50 centiares d'excellentes terres, situées à Aalsmeerderwegs, entre le Vijfhuizerdwarsweg et le Kruisweg, dans la division Rijk, la plus fertile du Haarlemmermeerpolder, les nos 16, 17, 18, 19 et 20 de la section H. H. du plan du Polder.

Louée en 3 parties pour f. 6,210 jusqu'après la récolte de 1873.

La vente aura lieu par parcelles et par masses au plus offrant et dernier enchérisseur avec bénéfice d'enchères.

Tels que les parcelles et les masses sont indiquées au plan déposé dans l'étude dudit notaire, Groote Houtstraat, n° 399, à Haarlem, auquel on peut s'adresser pour les conditions et tous autres renseignements, dont il délivrera des notes, contenant copie du plan de la propriété. 2436

GRAND HOTEL DES FAMILLES,

situé au centre de la Digue de mer et en face du Square, A BLANKENBERGHE.

Maison de premier ordre très-avantageusement connue, table d'hôte et dîners particuliers. Grands e petits appartements.

Prix modérés. 2388

SPA. — HOTEL DE L'EUROPE. Propriétaire *Henrard-Richard*. Omnibus à la station.

Immeubles en Suisse.

PROPRIÉTÉ DU

PRINCE NAPOLÉON

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE.

Grande et belle terre de rapport et d'agrément

sur les bords du lac Léman, à 23 kil. de Genève.

Contenance 88 hectares, dont 26 hectares de vignes et 42 hectares de bois de haute futaie. Le reste en prés et allées. Cave pour 200,000 litres, 3 pressoirs, 4 maisons; 1,000 mètres de façade. Baignés par le lac.

S'adresser à M. GINDROZ, architecte à Genève, 6, rue Bonivard, ou à M. MARTHERAY, notaire, à Nyon, canton de Vaud, pour avoir plan et notices détaillés.

HOTEL DES DEUX MONDES

Paris. — 8, RUE D'ANTIN, 8. — Paris

Entre les Tuileries et le boulevard des Italiens. — Hôtel de premier ordre, grand confortable, service attentionné.

EXCELLENTE TABLE D'HOTE

Bains dans l'Hôtel. — Salon de lecture. — Fumoir
Prix très-modérés.

HOTEL-PENSION DE LA DENT DU MIDI.

à **Champéry**, vallée d'Illiez (**Valais**

OUVERTURE LE 1er JUIN.

Etablissement de 1er ordre, situé au pied de la Dent du Midi. Séjour agréable e intéressant. Point central pour magnifiques excursions, communiquant avec Chamounix par divers passages intéressants et pittoresques. Voiture postale coïncidant à Monthey avec la ligne d'Italie et à Saint-Triphon avec l'Ouest Suisse. — Télégraphe. — Culte anglican.

S'adresser pour tous renseignements à la **Direction à Champéry.**

SAXON

VALAIS, SUISSE.

GRAND HOTEL des BAINS et CASINO, OUVERTS toute l'année. EAU BROMOIODURÉE célèbre, Bains — Douches — Bains de vapeur — Salle d'inhalation.

Mêmes distractions qu'à **HOMBOURG** et **BADE.** 96

LE RENTIER

FR. 4 PAR AN *Journal financier politique fondé en 1869* 4 FR. PAR AN

Paraissant les 7, 17 et 27 de chaque mois.

Envoie chaque jour à ses abonnés un bulletin financier contenant les valeurs au parquet et en banque, avec l'appréciation raisonnée et les nouvelles financières de la Bourse du jour.

Directeur : ALFRED NEYMARCK.

Administration : *rue Neuve-St-Augustin*, 22, *Paris.*

L'administration du journal le *Rentier* ne reçoit ni fonds ni valeurs en dépôt, reports ou participations. 2401

TOILE-CATAPLASME-HAMILTON

La **TOILE-CATAPLASME-HAMILTON** a pour but de remédier aux inconvénients de l'ancien cataplasme, dont chacun sait par expérience les ennuis de préparation, la pesanteur et l'incommodité.

Il suffit de la tremper dans l'eau chaude pour avoir **à la minute** un cataplasme léger, onctueux, émollient, se moulant bien sur la partie malade, laissant toute liberté aux mouvements du corps et à la marche, et conservant son humidité et sa chaleur, à la seule mais **indispensable** condition d'être recouvert d'une **BAUDRUCHE IMPERMÉABLE** toujours jointe à cet effet dans la boîte.

La boîte de six cataplasmes : 2 fr. — En vente chez tous les pharmaciens. 2061

DÉPOT GÉNÉRAL : 36, rue de la Verrerie, PARIS.

SPA. *Hôtel de Portugal.* L. GERNAY. Excellente maison. Déjeuners et dîners, à prix fixes ou à la carte. Bonne répartition. 1952

VENTE PUBLIQUE

d'une belle collection de

TABLEAUX ANCIENS ET MODERNES

DE COENE, BARON LEYS, NOTERMAN, SCHELFHAUT, etc.

PORCELAINES

DE SAXE, DE CHINE ET DU JAPON.

GRANDS VASES, PLATS, etc.

ANTIQUITÉS, etc., etc.

Le mardi 2 juillet 1872 et jour suivant, à 1 heure de relevée, sous la direction et au domicile de A. BLUFF, libraire et directeur de ventes de livres, 10, Petite rue de l'Écuyer (près du Treurenberg), à Bruxelles.

Exposition publique : Le dimanche 30 juin et lundi 1er juillet, de 10 à 3 heures. 2472

SOCIÉTÉ DES BATEAUX A VAPEUR DE HULL

NAVIGATION RÉGULIÈRE ENTRE

ANVERS ET HULL

Par les magnifiques bateaux à vapeur de 1re classe FALCON, capitaine *Bee;* TIGER, capitaine *Lidermors;* PRINCE, capitaine *Roach,*

Partant d'ANVERS tous les *mercredis* à 11 heures du matin,

et de HULL tous les *samedis* après 6 heures du soir.

PRIX DES PLACES :

1re chambre.................. 15 sh.
2e chambre.................. 10 sh.

BILLETS D'ALLER & RETOUR (valable pendant un mois).

1re chambre.................. 22 sh. 6 d.

Cette route est la moins coûteuse et la plus courte pour se rendre dans les importants districts du Yorkshire et du Lancashire et dans toutes les principales parties de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande.

S'adresser pour tous les renseignements à MM. BROWNLOW LUMSDEN et Ce; SANDEPAOM THOMPSON, à *Hull;* VANDEN BERGH fils, à *Anvers*, SAMUEL YATES, Montagne de la Cour, à *Bruxelles.*

Les personnes désireuses d'obtenir les titres de docteur ou bachelier, comme chimistes, dentistes, musiciens, artistes et philosophes, peuvent s'adresser à Médicus, 46, rue du Roi, Jersey (Angleterre).

CORS Guérison instantanée par les limes chimiques américaines de Mourthé. — Prix : 2 fr. VIARD, 2, place du Palais-Royal, Paris. 394

VÉRITABLE REMÈDE LE ROY

du Docteur SIGNORET, seul Successeur,

rue de Seine, 51, PARIS.

Prix : 6 fr.

PHARMACIE COTTIN

VOMITIF LE ROY — D'ORDONNANCE — PAR SIGNORET

Les Vomitifs et Purgatifs LE ROY si connus pour la Guérison des maladies causées par l'altération des Humeurs, sont d'une administration facile, et avec de la persévérance dans le traitement (indiqué par la notice) on est sûr d'arriver à une guérison certaine.

Mais, à cause des falsifications, exiger du véritable LE ROY, dont l'Étiquette guillochée, imprimée noir sur fond jaune, porte LA SIGNATURE LE ROY et la mienne, et mon nom SIGNORET *dans la pâte même du papier*, et sur le bouchon, une étiquette jaune, avec NOTRE TIMBRE SIGNORET-PARIS rouge sur fond noir.

Signoret

Dépôt à **Bruxelles** chez DELACRE, pharmacien

BOURSE DE BRUXELLES DU 29 JUIN.

Emp. 4 1/2 p. c.	101 95 A.	Lizière de Bruxelles	— —
— 4 p. c. 1871	— —	Produits au Flénu	— —
(65 % à verser)	— —	Levant du Flénu	— —
— 3 p. c. 1838	— —	Providence	— —
— 2 1/2 p. c. 1844	64 70	Omnibus	— —
Créd. Com. 4 1/2 p. c.	102 — A.	Cie Imm. de Belgique	9 9 — P.
— 3 p. c. 1861	— —	Soc. cér. de Maestricht	— —
— — 1863	97 25 A.	BANQUES, CAISSES.	
C. d'ann. dues p. l'Etat	— —	Act. Banque Nationale	2970 —
Emp. de la province	101 25 P.	— Société Générale	— —
Emp. de la ville 1853	97 50 P.	— — capital	— —
— 1856	— —	— — réserve	2080 — A.
— 1862	99 50 P.	— Banque Belgique	1537 50 A.
— 1867	— —	— — Bruxelles	540 — P
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	100 —	— Mutualité indust.	832 50
Ville Liége 2 1/2 p. c.	72 25	— Réunies	492 50 A.
— — 3 p. c. 1860	— —	— Soc. immobilière	— —
— — — 1868	— —	— — d'Anvers	— —
— d'Anvers 1859	— —	B. de l'Union, libérés	1245 — A.
— — 1867	100 — P.	— — non lib.	1245 — A.
— de Gand 1868	105 50 A.	B. belge du com. et ind	532 50 P.
— d'Ostende	31 — P.	Banq. des trav. publics	555 —
OBLIGATIONS.		Cert. liq. Banq. Gén.	36 25
H. et B.-Flénu, remb.	1003 —	Crédit liégeois	— —
Bassins houillers remb.	352 50 P	Banque de Tournai	— —
Anvers-Gand	830 —	B. de Crédit comm.	— —
Sambre-et-Meuse	— —	Comptoir général	505 — P.
Namur-Liége, amort.	— —	ACT. DE CHEM. DE FER.	
— privilég.	— —	H. et Bas-Flénu, cap.	— —
— 1835	— —	Anvers-Gand	426 —
— 1859	— —	Jurbise	360 — P
Nord-Belge	315 —	Sambre-et-Meuse	— —
Dendre-Waes	1016 — P.	Est-Belge	— —
Flandre occidentale	325 —	Dendre-et-Waes	1305 —
— 2e émis.	300 —	Flandre occidentale	— —
Anvers-Rotterdam	315 — P.	Anvers-Rotterdam	492 50
Pepinster-Spa	— —	Pepinster-Spa	550 — P.
Mons-Haumont, action	— —	Turnhout	350 — P.
— oblig.	— —	Luxembourg	— —
Grand-Luxembourg	480 — A	— privilégié	490 — P.
Chimai	— —	Chimai	— —
Centre	268 50	Centre	175 — A.
Hainaut-Flandre, anc.	266 —	Lichtervelde-Furnes	— —
— aval s. expl. 3 %	257 —	Eecloo-Gand	— —
— 3 1/2 p. c.	89 50	Blankenberghe Bruges	— —
Jonction de l'Est 4 p. c.	— —	Nord de la Belgique	— —
— 3 p. c.	295 — A.	Liége-Maestricht	— —
Eecloo-Gand	— —	Liégeois-Limbourg	180 —
Nord de Belgique	309 —	Bruxelles-Calais, div.	— —
Liége-Maestricht	— —	Braine-le-Cte-Courtrai	— —
Tongres à Bilsen	— —	Tamines	85 — A.
Est-Belge, 3 p. c.	304 —	Gand à Terneuzen	— —
Blankenberghe-Bruges	— —	Braine-le-Cte-Gand priv	655 — P.
Liége-Limbourg 3 p. c.	— —	— non priv.	— —
— 5 p. c.	485 — P.	Lokeren	— —
Eecloo-Bruges	203 — P.	Manage à Piéton	— —
Bruxelles-Calais, priv.	311 —	Jonction de l'Est	70 — P.
Tournai-Jurbise	— —	Frameries-Chimai	— —
Beaume-Marchienne	— —	Bass. houillers, act. pr.	— —
Braine-le-Cte-Courtrai	268 —	— act. de div.	— —
— à Gand	312 — A.	Soc. génér. d'exploit.	— —
Tam.-Landen av. s. ex.	226 —	Soc. anon. d'exploit.	— —
Lokeren à la frontière	— —	Canal de Bossuyt	18 — P.
Manage à Piéton	— —	— Blaton	— —
Gand-Terneuzen	— —	VALEURS INDUSTRIELLES.	
Ostende à Armentières	155 — P.	Ch. Produits au Flénu	— —
Ouest de Belgique, pr.	226 50	— Hornu-Wasmes	— —
Virton (libérées)	— —	— Levant du Fléau	— —
Frameries-Chimay	292 — P	— Sars-Longchamp	— —
Eecloo-Anvers	— —	— Ouest de Mons	— —
— Bossuyt-Courtrai	260 —	— Monceau-Fout.	— —
Quarantaine à Ath	67 — P.	— Levant d'Elouges	380 — A.
Hyp. [illegible] de Brux.	— —	— Couch. du Flénu	— —
Glaces d'Oi[illegible] d'Anvers	301 — P.	— Réunis-Charleroi	— —
Charbonnages 3 p. c.	316 —	— Courcelles-Nord	1470 — P.
Cie génér. du [illegible]	367	— L.-Ferrand, jouis.	— —
Vieille-Montagne 5 [illegible]		— — priv.	— —
		— Charbonn. belges	275 — A.
		— Falnuee	— —

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite).

Ch. Val-Benoît	— —	VALEURS ÉTRANGÈRES.	
— Crachet-Picquery	— —	Autr. Dette con. pap.	57 95
— Carabinniers	— —	— — arg.	64 35
— Propriét.-Réunis	— —	— Obl. ant. 1865	— —
— Chevalières-Deur.	— —	Esp. Dette extér. 1869	29 —
— Sacré-Madame	2300 — A.	— — intérieure	— —
— Pte-Sorcière fond.	— —	— Nord d'Espagne	— —
— — priv.	— —	— — de priorité	197 50
— Bonne-Espérance	— —	— — variable	— —
— de La Haye	— —	— Cordoue-Séville	220 — P
H.-Fourneaux Couillet	330 — A.	— Badajoz	53 — A.
— Sclessin	— —	— Cordoue-Malaga	— —
— d'Ougrée	487 50 P	— Pampelune (1870)	144 —
— Cockerill	— —	Et.-Unis d'Amér. 1862	95 50
— Espérance anc.	305 — A.	— Honduras ch. int.	189 —
— — priv.	— —	France. Rente 3 p. c.	— —
— — nouv.	145 — A.	Ob. Dép. de la Seine	— —
— Monceaux	— —	— V. de Paris 1865	— —
— Montigny	270 — P	— — 1869	— —
— Providence	— —	— — 1871 lib.	255 — P.
— Saint-Léonard	820 — A	— Lille 1860	— —
— Fer d'Ougrée	775 — A	— — 1863	— —
— Sarrebruck	— —	— — 1868	— —
Zinc. Vieille-Montagne	235 —	— Bordeaux	— —
— Austro-Belge	— —	Luxemb. (G.-D.), act.	245 — P
— Nouv.-Montagne	— —	— act. privil.	— —
— — 5e d'act.	210 — P.	— obl. 3 p. c.	296 25 P.
— Niederfischbach	— —	— — 5 p. c.	491 —
— Astur. des Mines	670 — A	Ville Rotterdam 1868	186 — A.
— Sardo-Belge	— —	Central Néerlandais	— —
— — privil.	— —	Italie. Emprunt 5 p. c.	— —
— Bleyberg	— —	— Ville de Naples	— —
— Rocheux d'Oneux	305 — A.	— — de Florence	— —
— Stolberg, anc.	— —	— Obl. Livourne	198 —
— — privil.	— —	— Méridionales	2.8 50 P
— Velaine	— —	— Bra	— —
Linière Gantoise	1725 —	— Central-Toscan.	325 —
— Saint-Léonard	430 — P.	— Victor-Em. 1863	— —
— Bruxelles, anc.	— —	Rome. Emp. Rothsch.	66 —
— — nouv.	— —	— — pontifical	66 —
ACTIONS DIVERSES.		— — Blount	— —
Galer.-St-Hubert 3 p. c.	— —	Russie. R. 5 p. c. 1862	— —
— capital	— —	Varsovie-Vienne act.	— —
Société anonyme Loth	565 —	— oblig.	— —
Glaces d'Oignies	680 — P.	Varna, obl. 3 p. c.	— —
— de Floreffe	775 — A	CHANGES.	
Lits militaires	— —	Amsterdam	209 75
Comp. belge matériels	— —	Berlin	373 3/4
Soc. belge des chemins	— —	Francfort	— —
Carrières de Quenast	— —	Hambourg	— —
Union des papeteries	— —	Londres	25 30
Papeteries belges	— —	Paris	99 75
Comp. générale gaz	468 75 A.	Rotterdam	— —
Conduits d'eaux	— —	Vienne	— —
Omnibus	— —	Coupons mét. papier	— —
Banque hyp. néerland.	— —	— — argent.	246 —
Comp. gén. de touage	— —	Coupons dollars	— —

BOURSE D'ANVERS DU 29 JUIN.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	102 P	Bade. Obl. 35 fl. 1845	147 — A.
— 3 p. c.	96 50 A	Hesse. L. 25 fl. 1834	98 — A.
— 2 1/2 p. c.	64 25 A	N. Hol.-Ch. L. 40 fl. 1845	244 — A.
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 — A.	Rome. Empr. 5 p. c.	65 75 A.
— 3 p. c. 1869	101 — P	— Pont. 1860/64	66 —
— — 1867	100 25 P	— Cert. Legrelle	58 — A.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 — A.	Banque de l'Industrie	— —
Espagne. Ext. 1867/70	29 — P	CHANGES.	
— — intér.	— —	Amsterdam c. j.	210 — A.
Autr. Rente pap.	56 80 P.	Paris »	99 75 P
— id. arg.	63 25 A	Londres »	25 35
— Lots 250 fl. 1839	— —	Francfort »	213 — A.
— — 250 fl. 1854	535 — A.	Vienne »	223 — A.
— — 500 fl. 1860	1170 —	Hambourg »	126 50 A.
— E. vénitien 1869	84 50 A.	Berlin »	373 25 A.

CLOTURE du 29. — Métall., 54 13/16. — National, 63 3/8. — Espagne dette diff. 28 7/8; dette intérieure, 24 1/8.

BOURSE DE GAND DU 29 JUIN.

Belge 4 1/2 p. c.	102 — A.	Obl. Anv.-Gand priv.	330 — P.
Dette perpét., 5 p. c.	111 — A	— Anv.-Rotterdam.	313 — A.
Empr. 3 p. c. 1868.	105 75 P.	— Eecloo-Gand	270 — A.
— de la prov. 4 1/2	102 — P	— [illegible]	201 50 A.
Autriche. Métalliques.	57 87 A.	— Bruges-[illegible]	230 — A.
Dollars	95 —	— Gand-Terneuzen	250 —
Banque de Flandre.	750 — P.	— Hain.-Flandres	256 — P.
Soc. de la Lys 5 p. c.	2850 — A.	— Namur-Liége	324 — A.
— Linière Gantoise.	1725 — A.	— Nord-Belge	314 — A.
CHEMINS DE FER.		— Nord d'Espagne.	199 — P.
Act. Anvers-Gand div.	425 — A	— Badajoz	— —
— Dendre-Waes	— —	— Méridionales	206 — A.
— Lichterv.-Furnes	393 — A	— Varna	— —
Obl. Hainaut-Flandre	86 25 A	VALEURS DIVERSES.	
— Flandre occid.	323 50 A.	Austro-Belge	155 A.
		Niederfischbach	85 — A.

BOURSE DE PARIS DU 29 JUIN.

Rente 4 1/2 p. c. c.	78 50	Obl. Ouest	286 75
— 3 p. c. compt.	54 —	— Midi	287 —
— 3 p. c. fin cour.	54 05	— Est	275 —
— 5 p. c. compt.	85 20	— Dauphiné	— —
— 5 p. c. fin cour.	85 22	— Ardennes	282 —
— 5 p. c. lib. compt	84 85	— Vendée	— —
Emp. Morgan compt.	500 —	— Vict.-Emmanuel	— —
Banque de France	3180 —	— Romains	182 —
Crédit fonc., actions.	880 —	— Lombards	— —
— obl. 4 p. c.	433 75	VALEURS DIVERSES.	
— — 3 p. c.	380 —	Compagnie du gaz	670 —
— colonial.	— —	Canal marit. de Suez	382 50
Crédit agricole.	— —	C. Transatlantique	235 —
— industriel.	620 —	Soc. Immobilière	28 75
Soc. dép. et compt. c.	540 —	Compagnie Gaz belge	— —
Crédit mobilier	417 50	Crédit mob. espagnol.	107 50
Comptoir d'escompte.	632 —	Banque ottomane	— —
Société Générale	560 —	— Pays-Bas	— —
CHEMINS DE FER.		Vieille-Montagne	230 —
Act. Orléans	812 50	Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
— Nord	977 50	Espagne. Dette différ.	— —
— Est	495 —	— intérieure	— —
— Paris à Lyon	824 —	— pass. nouv.	— —
— Midi	597 50	Italie. Emp. 5 p. c.	68 65
— Ouest	540 —	Rome. — 5 —	— —
— Vendée	535 —	Russie. — 5 —	— —
— Autrichienne	816 25	Turquie — 5 —	54 80
— Sud-Autr.-Lomb	470 —	Ottoman 1860	335 —
— Vict.-Emmanuel	— —	— 1863	350 —
— Nord d'Espagne	195 —	CHANGES.	
— Portugais	176 —	Anvers	— —
Obl. Nord	297 50	Amsterdam	209 1/8
— Bourbonnais	285 —	Francfort	212 —
— Méditerr. 3 p. c.	287 50	Londres	25 42 1/2
— Orléans 3 p. c.	295 —	Madrid	5 07
— Lyon-Genève	— —	Saint-Pétersbourg	3 38
— Lyon 1855	283 75		
— Paris-Lyon	285 —		

BOURSE DE LONDRES DU 29 JUIN.

Consolidés anglais	92 5/8	Italiens, 5 p. c.	68 1/4
5/20 américains, 1882	91 —	Emprunt Morgan	— —
Ch. de fer Illinois, act.	— —	CHEMINS DE FER.	
— Erié, act.	45 5/8	Sambre-et-Meuse	— —
Cons. turcs, 5 %, 1865	54 3/8	Rotterdam-Anvers	20 —
Espagnol, 1867	— —	Namur-Liége	— —
— 1869	31 —	Luxembourg	17 1/4
— 1870	— —	Lombards	18 5/8

BOURSE D'AMSTERDAM DU 29 JUIN.

Dette active 2 1/2 p. c.	56 3/16	Russie, 4 p. c. Hope.	78 11/16
— 3 p. c.	66 5/8	Esp. Obl. 1867/1870.	30 1/8
— 4 p. c.	88 9/16	— 3 p. c. intér.	25 5/16
Syndic. amort. 3 1/2.		Portugal, 1853, 3 p. c.	41 15/16
Société de Commerce	142 1/8	Brésil. Obl. 1865, 5 %.	
Belgique 2 1/2 p. c.		Grèce, 5 p. c.	14 5/8
Autr. Ob. p. 5 % m./n.	57 1/2	Grenade 4 3/4 p. c.	18 1/4
— — fév./août		Etats-Unis, 6 %, 1882	98 —
— — a. jan./juil.	63 7/8	Mexicains	
— — avril/oct.	64 1/16	Consolidés turcs	52 1/8
Lots autrichiens 1860	164 —	CHANGES.	
— 1864	143 —	Londres	— —
Russie, 5 p. c.	97 1/2	Paris c. j.	— —
— 1860, 4 1/2	89 5/8	Francfort	— —

BOURSE DE VIENNE DU 28 JUIN.

Autr. rente pap. mai.	64 70	Ch. de fer autrichiens	336 —
— arg., janv.	71 70	— du Nord	231 50
Lots autrichiens, 1854	96 —	— Lombard	205 —
— 1858	190 —	Hanqueanglo-autrich.	331 50
— 1860	104 70	Chemin de fer Theis.	277 50
— 1864	145 20	Change. Londres	110 85
Créd. mob. autrichien	349 50	— Hambourg	81 20
Obl. ch. Lomb.-Cons.	165 50	— Paris	43 40
Act. Banque Nation.	861 —	Napoléons d'or	8 89
Lots Hongrois 1870	108 20	Argent	109 —

BOURSE DE BERLIN DU 29 MAI.

Prusse, 4 1/2 p. c.		Ch. de fer autrichiens	215 3/4
Autr., rente papier	58 1/8	— Lombards	135 —
— argent	64 7/8	Change. Londres	6 21 3/4
Lots autrichiens 1860	94 3/4	— Paris	79 2/3
— 1864	88 1/2	— Amsterdam	139 5/8
Créd. mob. autrichien	211 3/4	— Vienne	89 3/4
Lots hongrois, 1870	— —	— Hambourg	— —
Italien, 5 p. c.	66 3/4	— Francfort	— —
5/20 bons amér. 1882	96 5/8	— St-Pétersb.	90 1/2

BOURSE DE FRANCFORT DU 29 JUIN.

Belge, 4 1/2 p. c.	— —	5/20 bons amér. 1882	96 1/8
Ch. de fer Lombards.	219 —	— 1885	— —
Autr., rente arg. janv.	64 7/8	CHANGES.	
— papier, mai	58 1/4	Londres	118 3/8
Lots autrichiens 1860	94 1/2	Paris	93 3/8
— 1864	155	Amsterdam	98 1/4
Crédit mob. autrichien	369 1/2	Berlin	— —
Ch. de fer autrichiens	377 1/2	Vienne	105 1/2
Lots Hongrois, 1870	104 —	Hambourg	87 1/2

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS.

Service d'été. — 1er juin.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h 33, 10 h. 09, 12 h. 05 m., 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 23, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord) 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20 m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 45*, 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* m., 12 h. 50, 2 h. 40* (3 h. 56 Malines), 4 h. 38, 5 h. 20*, 6 h. 56, 8 h. 40, 11 h. 10* s. — Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 13, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, 5 h. 15, 6 h. 46, 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 matin, 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenaarde), 5 h. 35, 8 h. 35 m., 12 h. 22, 5 h. 15, 6 h. 20 s. — Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. soir. — Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. soir. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 55* C, 11 h. 00 C, matin, 1 h. 52, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M soir. — Louvain, 6 h. M, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 20* M, 9 h. 55* C, 9 h. 55 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 5 h. 32* M, 6 h. 30* C, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M. 8 h. 10 C, 10 h. 30* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C, 9 h. 45* C, 1 h. 52 C, 5 h. 55* C, 10 h. 30* M. — Spa, 9 h. 55* C, 11 h. C matin, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 05, 3 h. 46, 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15*, 9 h. 50, 10 h. 50* m., 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50, 7* h., 8 h. 25, 9 h. 45, 10 h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 5 h. 55, 9 h. 50 matin (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* soir. (3 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 matin, 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* soir — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 matin, 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h. soir.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 3 h. 45, soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25, 8 h. 05, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50, 5 h. 27*, 5 h. 53, 8 h. 38, 8 h. 58, soir. — Ninove et Ath, 6 h. 10, 8 h. 05 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 58 s. — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 mat, 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20. 9 h. 26 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 6 h. 05 matin vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 m., 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46* 5 h., 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 soir Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, m., 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 5 h 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir. — Lokeren, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 46, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 35, 11 h. 33 matin, 2 h. 34, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 35, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Alost, 7 h. 35, 9 h. 55, 11 h. 33 m, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10s. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 35 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40, 7 h. 20 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 55*, 7 h. 15, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 15 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 57*, 5 h. 05, 8 h. 03, 8 h. 08, s. — Anvers, 4 h. 50, 7 h. 15, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. matin, 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 47*, 5 h. 05, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 08*, s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30, 9 h. 35, matin, 1 h. 22 (5 h. 42 pour Bloemendael le vendredi), 4 h. 19*, 6 h. 39*, 7 h. 17 soir. — Courtrai, Tournai et Lille, 5 h. 56, 9 h. 28, 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15 s. — Braine, Charleroi et Namur (par Sottegem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 3 h. 18 5 h. 37 Braine), 7 h. soir.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 15*, 7 h. 58, 9 h. 58 m., 12 h. 43 (3 h. 55 Anvers), 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 43 s. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 50 m., 2 h. 37, 5 h. 08*, 6 h. 59*, 7 h. 25*, 8 h. 33 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05 (3 h. 28 Anvers), 3 h. 40*, 5 h. 45, 6 h. 05 soir.

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 matin, 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand), 6 h. 49, 9 h. 57 matin, 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 matin, 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 s. pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 18*, 5 h. 33, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 5 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. matin, 12 h. 27, 6 h. 55 s. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 4 h. 09* M, 5 h. 53 M, 6 h. 02 C, 7 h. 05 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 15 C, 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 12 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 35 C, 3 h. 48 M, 4 h. 58* M, 4 h. 45* C, 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 53, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 8 h. 22, 9 h. 51 C soir — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C Alost et Gand matin) (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 38* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (3 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (3 h. 30* M), 6 h. 55, 7 h. 40 MC, 9 h. 33* MC, 11 h. 25, 12 h. 55 Cm., 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, (5 h. 55 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45, s. — Verviers, 1 h. 05*, 6 h. 50, 8 h. 32, 10 h. 11 mat., 12 h. 08, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 (6 h. de Longdoz), 7 h. 45*, 8 h. 22*, 8 h. 38, 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40* M, 5 h. 55, 8 h. 35 M, 8 h. 35 (10 h. 18 Anvers exc.) (12 h. 07), 12 h. 17, 2 h. 35* C (4 h. 35 Waremme le lundi), 4 h. 45, 6 h. MC. (7 h. 15 Longdoz) (9 h. 06 s., Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 M, 2 h. 35 C, 9 h. 35 C, 12 h. MC, 2 h. 35* M (4 h. 45 et 6 h. M. (Gand).

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 3 h. 48 (7 h. 46 pour Bruxelles), 10 h. 08 m., 4 h. 19, 7 h. 48 s. — Ninove, Bruxelles, Alost et Termonde, 6 h. 35, 10 h. 30 matin, 1 h. 42, 4 h. 55 (7 h. 59 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 55, 6 h 08, 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h 24, 4 h. 49, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 33 m., 1 h. 14, 3 h. 45, 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 15 (5 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01, 10 h. 15m., 12 h. 31, 3 h. 35, 6 h. 46, 8 h. 02 s. — Gand par Sottegem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 52, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 15 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04 9 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (5 h. 46 Enghien et Braine), 8 h 09

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 8 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 35* (3 h. 35 Douai), 7 h. 12 s. — Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05 (9 h. 05 Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, 3 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15, 4 h. 20, 5 h. 30, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05, 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai). — Ath, Tournai et Lille par Enghien, 6 h. 35, 7 h. 42*, 8 h. 30, 1 h. 30, 6 h. 02, 7 h. 32, 8 h. 50 soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 5 h. 15 et 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin, 12 h. 55*, 3 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 7 0s. — Charleroi et Namur, 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. m., 12 h. 49, 6 h. 35, 8 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h. Ath), 7 h. 11, 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir. — Alost, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18, 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 26, (7 h. 27 lundi) 7 h. 58, 9 h. 45, 11 h. 49, 3 h. 04, 4 h. 50*, 6 h. 26, 7 h. 30 s. — Namur, 2 h. 25*, 6 h. 6 h. 33, (9 h. 32 lundi) 9 h. 42, 10 h. 35*, 1 h. 08*, 2 h. 45, 6 h. 22, 7 h. 18, 12 h. 25* s. — Enghien, Gand, par Sottegem, 5 h. 28, 7 h. 58, 9 h. 48, 12 h. 40, 3 h. 01, 6 h. 30 soir.

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40, 5 h. 40 — Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m. 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40* 8 h. 55 s. — Enghien, Grammont, Gand par Sottegem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 3 h. 40*, 5 h. soir.

Lignes concédées.

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15*, 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 m., 1 h. 55*, 4 h. 10, 8 h. 10, 11 h. 25* s. — Pour Dinant et Givet, 8 h. 20, 11 h. 20 m., 2 h. 20, 5 h. 45 soir.

LIÉGE pour Huy et Namur, 2 h. 15*, 6 h., 9 h. 35*, 11 h. 25 m., 12 h. 45*, 3 h. 10, 7 h. 47s.

DINANT pour Namur, 6 h. 55, 10 h. 05 matin, 12 h. 49, 6 h. 44 s.

ANVERS pour Gand 4 h. 50, 7 h. 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 matin, 1 h. 50, 3 h. 50, 6 h. 50, 8 h. soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h. 10, 9 h. 25, 10 h. 40, matin 2 h. 20, 5 h. 30, 6 h. 30, 8 h. 05 soir.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 35, 10 h. 20, 3 h. 37 soir (6 h. 20 s. pour Breda et Moerdyck). — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 soir. — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 35, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 35, 5 h. 45, 8 h. 17 soir. — Louvain, Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 (8 h. 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers (6 h. 15, de Moerdyck), 8 h. 50 matin, 12 h. 15, 5 h. 15 soir.

BRUXELLES pour la Hulpe, Ottignies et Namur (6 h. Ottignies), 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 30 Groenendael (12 h. 35* m., La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 30 La Hulpe), 6 h., 7 h. 05*, 7 h. 55 soir. — Pour Luxembourg, 6 h. 30, 12 h. 35*, 7 h. 05*.

NAMUR pour Bruxelles, 4 h. 45*, 6 h., 9 h., 11 h. 20 m., 2 h. 10*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 29, 11 h. 05 8 h. 55 s.), 5 h. 10s. de La Hulpe (12 h. et 6 h. 50 s. de Groenendael).

LUXEMBOURG pour Bruxelles 1 h. 20* (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* 2 h. 40s.

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 2 h. 05 s. — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 20 matin, 2 h. 50, 6 h. 25 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 50, 8 h. 51, matin, 12 h. 22, 3 h. 52, 7 h. 28s. — Givet pour Charleroi et Bruxelles, 7 h. 05, 11 h. 05 matin, 4 h. 34 soir. — Charleroi pour Louvain (5 h. 36, de Lodelinsart), 9 h. 43 1 h. 42, 5 h. 10, 7 h. 17 s. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 23, 8 h. 54, 3 h. 10 soir. — Hasselt pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 8 h. 04, 11 h. 43, 3 h. 16, 6 h. 44 soir.

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 10 h. 50 m., 2 h. 40, 7 h. 25 s.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 30, 9 h. 15, 11 h. 45 m., 6 h. s.

Impr. de P. KABERGHS, rue des Bolteux, 13 bis.

Ayuntamiento de Madrid